

Compte rendu du CSE du réseau France 3 des 27 et 28 novembre à Orléans

Elu-e-s présent-e-s pour la CGT : Elisabeth Braconnier (France 3 Franche Comté), Karine Cévaër (France 3 Bretagne), Rabéa Chakir-Trébosc (France 3 Aquitaine), Chantal Fremy (France 3 Midi-Pyrénées), Jean-Hervé Guilcher - secrétaire (France 3 Bretagne), Fabienne Labigne (France 3 Pays de Loire), William Maunier (France 3 Lorraine), Pierre Mouchel (France 3 Aquitaine), Christophe Porro (France 3 Provence Alpes), Thierry Pujo (France 3 Limousin), Sylvie Samson (France 3 Centre val-de-Loire)

Représentante syndicale : Véronique Marchand (France 3 Nord-Pas-de-Calais).

La directrice régionale a ouvert la séance en exprimant son soutien à une salariée de Dijon qui a perdu son frère dans l'accident qui a coûté la vie à 13 militaires Français au Mali. Les élu-e-s du CSE se joignent à elle.

Situation générale du Réseau

Au terme d'une journée consacrée aux différentes alertes santé qui remontent de nombreuses régions, Laurence Mayerfeld excédée assène : « on ne peut pas passer 9h sur la santé, on a des points importants à l'ordre du jour de ce CSE ».

On a bien compris que pour la direction, la santé des salariés, c'est secondaire. Pour les élus, la multiplication des alertes montre bien que les collectifs se délittent, que les gens vont mal dans de nombreuses antennes et que, si les choses remontent au CSE, c'est que la direction a été incapable de les gérer localement ou en amont. La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) aurait également pu faire l'objet de réunions extraordinaires pour travailler en amont ces différents dossiers mais il semblerait que la direction ait négligé le rôle de cette commission et du travail de ses membres.

Derrière ça, la patronne a beau jeu de se lustrer en mettant en avant les bonnes audiences depuis la rentrée. Apparemment, le démarrage avancé des tranches d'info fait gagner des téléspectateurs.

Dans le contexte, la directrice du Réseau reconnaît que « quand on a 14 minutes à faire à iso-effectifs c'est très compliqué. Il y a des tensions, j'entends qu'on réponde à ces tensions ». La patronne préconise d'adapter la grille en janvier afin de réduire la pression sur les équipes, elle l'a dit aux directions régionales. Cela veut dire plus de rediffusions ou des formules qui nécessitent moins de gens.

Sur le web, les sites régionaux attirent chaque mois 30 à 35 M de visiteurs. Selon Madame Mayerfeld, la consommation du numérique ne se fait pas au détriment de la télévision, mais les deux publics s'additionnent.

Concernant les municipales, un point détaillé sera à l'ordre du jour du CSE de décembre. D'ores et déjà il est prévu 4 soirées de prime de 90 minutes (3 avant le 1er tour, un entre les deux tours), soit au total 287 débats régionaux. L'offre sera à la main des directions régionales, qui peuvent organiser soit des débats de candidats, soit des débats de citoyens. Les soirées électorales seront conduites par les régions, avec possibilité pour les grandes villes de décrocher dans la dernière tranche de 23h30.

Dès janvier, Thalassa change de formule. L'émission emblématique de la 3

sera diffusée le dimanche après-midi et sera constituée d'un 26' fait par Thalassa, un 13' fait par les régions et un 13' fait par les Outre-mer. Les régions qui contribueront recevront un budget, mais on n'en connaît pas le montant.

On annonce aussi des captations régionales diffusées sur l'antenne nationale certains dimanches après-midi (exemple : Grand Choral de Troyes, Fête des lumières de Lyon, Carnaval de Nice).

Laurence Mayerfeld s'est donné pour objectif de présenter un projet stratégique pour le réseau régional en début d'année (au plus tard en février).

Une maison de l'audiovisuel à Rennes, pas un bunker

Le projet de Maison de l'audiovisuel rassemblant France 3, France Bleu et l'INA avait été lancé au 1er semestre par l'ancien directeur de France 3 Bretagne, Jean-Michel Le Guennec. Mais ce dernier avait monté son projet dans son coin, sans concertation avec les salariés et en « omettant » de transmettre certains éléments essentiels à la direction générale.

Moyennant quoi, en arrivant fin août, son successeur a découvert qu'en l'état le projet n'était pas financé. Il prévoyait en particulier d'occuper le 5e étage du bâtiment de Rennes, alors que ce dernier est amianté. Un désamiantage complet de l'étage coûterait au moins 500 000 € et la direction des IMG n'est pas du tout décidée à investir de tels montants.

Le nouveau directeur, Michel Dumoret, a donc dû revoir la copie. Au final, tout le monde va devoir se serrer dans les 3 étages actuellement occupés, surtout la rédaction déjà située dans un open-space bruyant.

Mais les élus ont découvert un autre aspect du projet : Radio-France a demandé de bénéficier d'un plateau autonome et hermétique, accessible par son propre système de contrôle, différent de celui de France 3. Autrement dit, un espace bunkerisé, bien loin de l'esprit d'une Maison de l'audiovisuel public.

Au terme de la procédure d'information/consultation et après une expertise au cours de laquelle SECAFI a mis en avant des risques sur la santé des salariés (densification des espaces de travail, nuisances sonores, déplacements accrus avec risques de chute, etc.), les élus du CSE ont rendu un avis négatif, en invitant la direction à revoir son projet. Car au bout du compte, comment faire accepter un tel rapprochement aux salariés de France 3, s'il ne se traduit que par une dégradation de leurs conditions de travail ?

➔ [Voir l'avis](#)

La santé au travail, point central du CSE

Expertise pour risque grave à Nancy

Suite à de nombreux incidents relatifs à des risques et des troubles psychosociaux et des indicateurs/santé inquiétants à France 3 Lorraine (au BRI de Nancy et à la locale de Metz), les représentants de proximité ont lancé une alerte pour risques graves le 29 octobre 2019. Comme le prévoit la loi, les élus locaux ont demandé au CSE de voter une expertise dont l'objectif sera d'analyser les causes du mal être, de formuler des recommandations de prévention et de proposer un plan d'action adapté.

Les syndicats SUD et SNJ ont voté l'expertise. Mais à la grande surprise des élus CGT, cette expertise n'a pas été adoptée par la CFDT ni par FO, deux représentants de FO ont même voté contre. Ce point a fait l'objet d'après débats. Malgré une information préalable de tous les élus de la CSSCT (CGT, FO et CFDT) et une lettre de l'inspecteur du travail corroborant ce risque grave, la CFDT a prétendu ne pas avoir assez d'information pour se positionner, prétextant qu'avec cette même direction ils n'avaient pas de problème à Strasbourg. Du côté de FO, les proches se sont cristallisés sur le manque de collaboration entre les représentants de proximité de Nancy. Les élus CGT ont fortement regretté que ces différends d'ordre politique aient prévalu sur la santé et l'intérêt des salariés de Nancy et de Metz. Néanmoins la résolution désignant un expert a été votée grâce aux voix de la CGT, de SUD et du SNJ. Le cabinet Cedaet a été mandaté pour mener l'expertise. ➔ [Voir la résolution.](#)

Incidents répétés au web de Lille : mise en place d'un Copil

Une analyse conjointe des élus et de la direction a été lancée suite à des incidents répétés et de multiples alertes au service web. Un comité de pilotage a été mis en œuvre pour cerner l'ensemble des problématiques sur le périmètre de la région Hauts de France, c'est-à-dire intégrant les stations de Lille et d'Amiens. L'animation de ce Copil est assurée par un représentant de la DSQVT (direction de la santé et de la qualité de vie au travail) et par un psychologue du travail de chez JLO Conseil. Direction régionale et élus locaux se sont accordés sur la nécessité de mettre en place un plan d'actions pour corriger les dysfonctionnements qui mettent à mal les salariés de ce service. La direction du Réseau et Bruno Espalieu (élu CSE de Lille et membre de la CSSCT) ont confirmé qu'une première réunion s'était tenue. Le sujet sera suivi en CSSCT.

Antibes : on attend le diagnostic de JLO

L'information sur la situation d'Antibes est reportée. Un comité de pilotage s'est mis en place suite à l'alerte des élus locaux en juillet 2019, mais le diagnostic de JLO (le cabinet de psychologues du travail avec lequel FTV a passé contrat) sur les facteurs de risques psychosociaux présents au sein du BRI d'Antibes n'a pas encore été porté à la connaissance des salariés, selon la direction.

Risque grave à Nice : un expert pour aider les RP et la direction à mener l'enquête

La locale de Nice fait l'objet d'une alerte pour risque grave, suite à une succession de faits qui pourraient relever d'un harcèlement moral à l'égard d'une journaliste. Le risque grave ouvre le droit à expertise mais peut aussi se traiter via une délégation d'enquête paritaire. Compte-tenu de certaines difficultés contextuelles, les élus CGT ont proposé un entre-deux c'est-à-dire une délégation d'enquête paritaire accompagnée par un expert agréé. La direction du réseau a accepté cette proposition.

➔ [Voir la résolution.](#)

Orléans et Grenoble : on avance lentement, l'alerte est maintenue

Ce point a été abordé en présence d'Augustin Hoareau, en charge de la coordination des comités de pilotage d'Orléans et de Grenoble suite aux deux tentatives de suicide pour lesquels un danger grave et imminent avait été adopté ainsi que des expertises menées pour chacun des sites concernés.

Augustin Hoareau renouvelle auprès des élus du CSE son souhait de travailler avec l'ensemble des protagonistes du COPIL et fait un retour nuancé selon qu'il évoque Orléans ou Grenoble.

A Orléans le comité de pilotage compte parmi ses participants la direction, des élus et des salariés de l'antenne mais aussi des préventeurs santé que sont le médecin du travail, l'inspecteur et un psychologue de JLO Conseil. Tous se sont accordés à identifier 5 à 6 grandes familles d'actions extraites des préconisations du CSE. Après plusieurs entretiens avec la directrice régionale, la victime a repris son travail en mi-temps thérapeutique. Un nouveau rédacteur en chef a pris ses fonctions alors que le

service des ressources humaines est toujours en attente d'un renforcement suite au départ de la RRH.

A Grenoble le comité de pilotage est différent dans sa composition de celui d'Orléans puisque l'inspecteur du travail ainsi que l'expert du cabinet Cedaet n'y sont pas conviés. Les élus de la CGT réclament un traitement équitable entre les deux copil. La direction du réseau y accède, désormais Cedaet pourra aussi être convié par les RP.

L'intention de reprendre des actions préconisées par le CSE semble retenue avec des ajustements autour de trois grandes thématiques. Mais il semblerait que pour l'instant, la question qui prédomine soit le retour ou non dans la station des deux salariés en arrêt de travail.

Augustin Hoareau ne cache pas que sa mission à Grenoble apparaît plus délicate qu'à Orléans.

Si enfin la direction produit des réponses écrites aux préconisations du CSE, les élus s'étonnent qu'elles reprennent dans les grandes lignes les dispositifs déjà existants au sein de l'entreprise. A ce stade ces réponses globales apportent une tonalité d'intention mais pas de plans d'action concrets. C'est pourquoi les élus ne souhaitent toujours pas lever la procédure de danger grave et imminent.

A Bordeaux, un expert en soutien aux organisations du travail

Début novembre, les RP d'Aquitaine ont voté une alerte pour danger grave suite à accident après le malaise d'une salariée volontaire de NoA, occupant la fonction de responsable de suivi et de conduite d'antenne (RSCA) pour la chaîne régionale NoA. Les alertes ont été nombreuses depuis plusieurs mois, en particulier sur cette fonction, et cet accident du travail a été la goutte d'eau qui a poussé les élus RP à agir. Le CSE a été saisi du dossier et le point a été inscrit à l'ordre du jour.

Toutefois, lors de la commission de suivi et d'ajustement du projet (CESAE) du 15 novembre, la direction régionale a annoncé avoir pris la décision de ne plus tourner en direct la chronique quotidienne (3 directs par jour) qui génère beaucoup de stress pour tous les volontaires NoA (contributeurs numériques, RSCA ou chargés de diffusion).

Tous les membres de la commission et les volontaires NoA rencontrés depuis ont salué cette décision qui est de nature à résoudre le problème de conditions de travail. Mais cela reste encore à être confirmé. C'est pourquoi, vu les différentes alertes émises, les élus du CSE ont voté un accompagnement d'expert du travail afin d'assister élus et direction dans la résolution définitive des problèmes rencontrés.

➔ [Voir la résolution.](#)

En conclusion, les élus CGT ont fait remarquer à la direction que si les instances de proximité fonctionnaient correctement, si les directeurs régionaux s'engageaient dans une véritable prévention primaire au lieu de se contenter d'éteindre les incendies généralisés, si la DRH du réseau jouait le jeu en préparant tous les points santé en CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail), et si les élus avaient des moyens à la hauteur des enjeux, nous n'aurions certainement pas consacré la moitié de ce CSE aux questions de santé et de conditions de travail des salariés. Ce n'est que la résultante de la réalité de l'entreprise et des ordonnances Macron.

Nouvelles régies : marche forcée et conséquences majeures

La commission Nouvelles Technologies s'est penchée sur les nouvelles régies, qui doivent à terme être déclinées sur le réseau France 3, à travers le projet MOSAR (Modernisation et sécurisation des antennes régionales).

La visite de nos élus à France 3 Nancy, site initialement pressenti pour l'expérimentation de l'automatisation, s'est de fait surtout focalisée sur Cerebrum, le serveur de configuration de la régie – son noyau central en quelque sorte – car à ce stade, l'automate Overdrive n'est pas installé à Nancy.

En réalité, c'est à Rouen, entretemps devenu site pilote, que la brique Overdrive, qui permet une exploitation auto-

matisée de nos émissions, a été déployée. Et là, le débat dépasse de très loin les seules performances techniques d'une nouvelle régie : quels impacts sur les métiers, sur les organisations de travail ? L'inquiétude des salariés concernés (vidéos, scriptes en particulier) est tangible.

La direction du réseau n'a pas d'autre réponse que l'expérimentation : « déployer et regarder dans la vie de nos antennes ». Elle renvoie à la signature d'un accord de méthode sur les régies automatisées. Dans un calendrier contraint.

➔ [Compte rendu de la commission Nouvelles technologies.](#)

Déploiement du mode playlist : l'inquiétude dans les locales

Depuis l'automne, la direction est en train de faire basculer tour à tour l'ensemble des locales vers une diffusion en mode playlist. Elle le justifie par le passage en HD qui augmente les temps de transfert et par une prise d'antenne avancée à 18h53. Ses maîtres-mots sont souplesse et réactivité : le mode playlist permet, selon Laurent Lemaire, des modifications jusqu'au dernier moment (actu de dernière minute, erreur de synthé, correctifs éditoriaux...).

Des réticences demeurent toutefois chez certains « localiers » : le changement dans la pratique des monteurs pour qui l'assemblage d'une bobine, c'est aussi du montage, la perte de la vision globale

d'une édition, l'impossibilité d'une diffusion en mode direct en cas de nécessité.

La direction dit ne pas vouloir fermer le débat une fois pour toute. Le bilan sera fait dès lors qu'on aura un peu plus de recul. Son impératif : ne pas rater le RDV d'antenne, s'appuyant sur l'exemple du Havre, qui à 4 reprises n'a pu diffuser sa bobine. Et nous réaffirme qu'il n'y a aucune finalité de supprimer des postes.

Pendant ce temps, M. Lemaire, patron de l'exploitation du réseau, continue son tour de France des locales...

➔ [Compte rendu de la commission Nouvelles technologies](#)

Antennes et info : ça coince sur les 14 minutes supplémentaires

La commission des antennes numériques et linéaires et de l'information régionale et locale s'est réunie le 19 novembre. ➔ [Voir ici le compte-rendu.](#)

Tranches supplémentaires d'informations de 14 mn

La commission a étudié quelques solutions mises en œuvre par différentes antennes pour remplir ces tranches. La commission fait le constat que ces 14 minutes supplémentaires, avec prise d'antenne à 11h53 et 18h53, provoquent une surcharge conséquente du travail pour les rédactions, les services de montage et documentalistes, et un secteur que l'on oublie trop souvent, le

mixage. Certains de ces services sont déjà en tension.

Force est de constater que les émissions sont plus des programmes courts que des sujets d'information, mais fabriqués avec les moyens et les méthodes des rédactions. Il y a là un mélange des genres dangereux pour les programmes.

A noter que les journaux régionaux, pour combler le manque de moyens, diffusent de plus en plus de sujets de France 2 ou d'autres régions.

Les locales sont détournées de leurs missions pour fournir des équipes (Marseille, Toulon) ou carrément fabriquer des magazines (Amiens).

La commission déplore que les régions fabriquent de moins en moins de programmes.

La commission demande que les RP soient destinataires des « fiches d'impacts » (moyens en jours-hommes et en matériel) des émissions. Ce sont des documents importants qui permettent de voir les moyens mis en œuvre pour chaque émission. La direction s'est engagée à le faire. Au cours des débats la commission a reconnu qu'elle était consciente de la

charge de travail supplémentaire et qu'elle réfléchissait à alléger la charge.

Dans le contexte de départs de l'entreprise, la situation va empirer puisque la direction ne souhaite pas remplacer les postes tout de suite, elle a affirmé que les postes de documentalistes seraient remplacés après leur départ.

La question des chroniqueurs qui viennent travailler gratuitement va être examinée.

Le feuilleton des matinales : derniers épisodes

Rappel des épisodes précédents :

Pour obéir au gouvernement, qui fantasme grave sur un rapprochement entre FTV et Radio France, les directions des deux groupes ont décidé de diffuser sur France 3 entre 7h et 9h du matin, les matinales de France Bleu, moyennant une mise en image minimaliste et un dispositif de captation automatisé, actionné par un éditeur visuel, journaliste hybride fourni à Radio France par Eden, une boîte de prod privée.

A terme, les 44 matinales de France Bleu devraient être diffusées, pour un budget initialement estimé à 9 M€ (100 000 € par studio), mais qui semble en fait évalué et donne lieu à un bras de fer entre Radio France et France Télévisions sur le paiement de l'ardoise.

A l'heure qu'il est, après les expériences de Nice et de Toulouse, 2 autres matinales sont diffusées depuis l'automne (Lille et Guéret) et 2 autres ont vu leur lancement perturbé par la grève à Radio France (Aix-en-Provence et Quimper)

mais devraient être lancées cette semaine.

En ligne de mire pour la suite : Saint-Etienne et Paris en 2020.

Afin de cadrer les relations entre les deux entreprises, une convention est en cours de négociation, mais n'est toujours pas signée, ce qui témoigne des tensions qui existent entre FTV et RF. A l'origine, FTV devait financer l'ensemble des investissements télé, mais il semble qu'elle essaye d'en faire payer une partie à Radio France.

Beaucoup de questions en suspens :

Pour les élus, au-delà de la qualité télévisuelle médiocre, un certain nombre de questions perdurent :

Sur la validation des contenus visuels par des rédacteurs en chef, sur la charge de travail des documentalistes (différente selon les sites), des monteurs censés envoyer à Radio France les clean de tout le journal, sur le statut de l'éditeur visuel, qui n'est pas reconnu par la commission nationale de la formation

professionnelle pour l'audiovisuel (CPNEV-AV). Aujourd'hui ce salarié est sous-traité à un producteur privé, parfois même sans carte de presse. Se pose également la question des émetteurs et des coûts supplémentaires que va entraîner leur adaptation aux zones de diffusion.

Les matinales sont diffusées sur France 3, à la radio mais aussi sur le site de radio France, malgré le fait qu'il n'existe aucun accord pour les droits d'auteur entre les deux sociétés. Pire, on a découvert qu'à Lille la matinale était diffusée depuis le début sur deux réseaux sociaux et plateformes : le Facebook live de France Bleu Nord et Dailymotion. Informée par la CGT, la direction a fait arrêter ces diffusions non prévues.

Faute d'accord entre les deux entreprises, les choses ne sont pas cadrées : comment se fait-il que les auteurs ne soient ni informés, ni consultés, ni rétri-

bués sur la réutilisation de leurs images et reboutiquage de leurs sujets ? Que deviennent les images, une fois stockées sur le serveur de Radio-France ? Les fiches Sierra ? Qui paye les archives de l'INA ? Qui va collecter les droits d'auteurs ?

Au final, ce programme de radio filmée qui permet à France Télévisions d'économiser sur le coût de grille tout en affichant une augmentation du temps d'antenne régionale alourdit la charge de travail d'un certain nombre de professions (documentalistes et monteurs), au détriment des besoins quotidiens de France 3.

➔ [Voir le compte-rendu de la commission Antennes linéaires et numériques, information régionale et locale.](#)

➔ [Voir également le communiqué de soutien des élus CGT à leurs collègues de Radio France, en grève depuis le 25 novembre.](#)

La situation déplorable - et malheureusement annoncée - des équipes de France 3 Paris Ile de France, suite à leur déménagement au siège

Depuis le départ, les élus comme les salariés n'ont jamais caché leur opposition et leurs inquiétudes quant aux conséquences de ce déménagement. D'une part parce que les process du Siège sont inadaptés – et beaucoup plus lourds – pour une antenne du réseau France 3, d'autre part parce que la direction est incapable de mettre en place une prévention primaire. En imposant ce déménagement, FTV a décidé de mettre en difficulté les équipes de Vanves. Sans surprise, un mois après la bascule, le résultat est désastreux sur une partie du corps social.

Les élus du CSE avaient voté une expertise en décembre 2018, justement pour étudier les risques liés au projet afin qu'ils soient évités lors de la mise en œuvre. Des alertes et des préconisations avaient été faites, dont la 1ère : déménager oui, mais pas en dissolvant la moitié de l'effectif dans le Siège avec mutualisation des moyens.

Fabrice Goll, directeur régional de France 3 Paris Île-de-France, a reconnu que les 15 premiers jours ont été difficiles, car tout a changé, notamment les process qui nécessitent de s'adapter. Il reconnaît également que des salariés

sont en souffrance. La direction, affirme-t-il, s'en occupe et les accompagne, y compris ceux qui ont rejoint les équipes du Siège (dans ce cas elle fait le lien avec leur nouvelle hiérarchie). Tout n'est pas parfait, concède Fabrice Goll, mais il n'y a pas eu d'incident antenne ni pour les jalonnements entre le régional et le National en plateau et en régie (parta-

gés). Les problèmes sont gérés au quotidien et des mesures correctives sont apportées, par exemple à l'édition.

➔ [Voir le compte-rendu de la commission de suivi, d'analyse et d'ajustement du projet d'intégration et d'accueil de France 3 Paris Île-de-France au sein du Siège de FTV.](#)

Le maquillage à France 3 : l'ubérisation est en marche pour une prestation low cost

A la demande des élus, la situation du maquillage à France 3 a été abordée en CSE. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il existe aujourd'hui une très grande disparité d'une antenne à l'autre.

Les antennes de Nancy, Paris Ile de France, Strasbourg, Orléans, Lille, Toulouse et Nantes ont un fonctionnement classique, avec CDI et/ou CDD intermittente du Spectacle.

En revanche, dans les antennes de Reims, Marseille, Amiens, Montpellier, Dijon, Lyon et Clermont Ferrand, les intermittents du spectacle (voire les CDI) ont été remplacés par la société Métamorphoses. Il s'agit d'une école de maquillage ; la direction fait mine de ne pas le savoir.

Ailleurs, les antennes font appel à tout un éventail de prestataires extérieurs moins ou moins qualifiés : autoentreprises, esthéticiennes avec magasin ayant pignon sur rue, esthéticiennes à domicile, coiffeur ayant appris à maquiller...). Le fruit de l'Histoire, selon la direction.

Désormais un nouveau cap est franchi : A Bordeaux et Poitiers, des appels d'offres ont été ou vont être lancés : nouvelle manière d'externaliser l'externalisation. La direction le justifie par les règles de la commande publique. Au final cette mise en concurrence

d'indépendants va encore aboutir à faire baisser des prix déjà au ras des pâquerettes (intervenants payés à l'heure et non plus à la journée ; prix du dimanche travaillé = 27 € TTC).

En ce qui concerne l'antenne de Limoges, les auto entrepreneurs de ce site se sont vu remerciées dès le 2 décembre, vu qu'elles avaient refusé de faire partie de l'appel d'offre, un Institut de beauté de Limoges (« Mon SPA », tout un programme !) a pris le relais depuis...

La Direction nous a assuré que le nouveau personnel répondait aux cahiers de charges défini par France 3, ce qui nous laisse perplexes sur la formation des nouveaux intervenants vu que, par le passé, la formation des esthéticiennes et autres prestataires était faite par des CDD Intermittentes du Spectacle sur 1 journée, peut-on croire vraiment la DRH ?

Pour expliquer le recours à ces maquilleuses/eurs low cost, la DRH invoque le sous-emploi pour ces fonctions à France 3, le faible nombre d'heures d'activité dans une journée et les risques psychosociaux que cela peut engendrer. Très touchant ! On aimerait autant d'attention aux risques psychosociaux en général.

Pour les élus du CSE, les temps ont changé, l'activité des plateaux est en

hausse (matinales, triplement des programmes régionaux) et l'argument du sous-emploi ne tient plus. Malgré cela, le DRH de France 3 ne change pas d'approche, se contentant de noyer le poisson en laissant entendre qu'un jour, peut-être, mais pas maintenant. Ce qui se profile plutôt, c'est que petit à petit,

au fur et à mesure des départs de CDI, le maquillage sera totalement externalisé, alors qu'il s'agit d'un métier de fabrication de la télé à part entière.

Une fois de plus, comparé à ce qui se fait au National, le réseau France 3 est traité avec une approche low cost, comme si nous faisions de la sous-télé.

Vie du CSE

La commission des ASC du Réseau s'est réunie le 30 octobre. Le compte-rendu est à lire [ici](#).

Les élus ont procédé à 3 nominations :

IP de France 3 Limousin : Les élus ont désigné à l'unanimité Catherine Gineste RP à Limoges, en remplacement de Denis Thibaudeau, parti dans le cadre du plan de départs.

Commission ASC de Poitou-Charentes : Cyrille Defives a été désignée à l'unanimité présidente de la commission, en remplacement de Patrick Mauduit, qui a pris de nouvelles fonctions dans l'entreprise.

Commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) : François Ollier remplace Élisabeth Braconnier, élu par 15 voix (FO, SNJ, SUD, CFDT) contre 10 (CGT) à Fabienne Labigne.

Paris, le 9 décembre 2019

Calendrier prévisionnel des réunions pour le 1er semestre 2020 :

7 janvier à Paris
29 et 30 janvier à Paris
26 et 27 février à Paris
25 et 26 mars à Paris
29 et 30 avril (lieu à déterminer)
27 et 28 mai (lieu à déterminer)
24 et 25 juin (lieu à déterminer)

Prochain CSE : 7 janvier (reporté du fait des grèves)

Prochain CSE Central : 17 et 18 décembre à Paris



Avis sur le projet de réaménagement des locaux de France 3 Bretagne sur le site de Rennes

Les élus du CSE ont pris connaissance du rapport d'expertise du cabinet SECAFI concernant « le projet d'aménagement des locaux et mouvements internes en vue de l'arrivée de France bleu Armorique dans les locaux de Rennes ». Cette expertise avait été votée le 24 mai 2019 dans le cadre d'une information/consultation sur la création d'une Maison de l'audiovisuel public. Ce projet important prévoit des aménagements immobiliers et mobiliers en vue de synergies économiques et éditoriales entre les deux médias.

Si l'idée de la création d'une Maison de l'audiovisuel public, dans un immeuble comptant deux étages inoccupés a été approuvée par le CSE, le contexte socio-économique difficile et la présence d'amiante dans le bâtiment ont conduit les élus à réclamer un diagnostic sur les divers impacts susceptibles de toucher le personnel pendant les travaux et dans le projet cible, **projet cible qui a été modifié au cours de l'expertise.**

Initié par l'ancien directeur régional, le projet proposait des aménagements qui n'avaient pas tous été validés par les services centraux de France Télévisions. Après son départ en juillet 2019, les nouveaux directeur régional et chef de projet ont donc dû retravailler la copie en urgence tout en héritant des accords passés entre l'ancienne direction et Radio France. Le recueil de l'opinion des salariés et des élus de proximité à travers des « comités immobilier » a été programmée mais il n'a pas encore eu lieu, compte-tenu des délais légaux de l'information/consultation, déjà retardés d'un mois.

Aujourd'hui, tout n'est donc pas finalisé. En effet, les nouveaux plans transmis le 8 novembre ne permettent pas aux élus de se faire une idée précise des impacts des réaménagements sur les conditions de travail, tant au niveau du projet final que de la période de travaux.

Cependant concernant le projet global, les élus peuvent exprimer un avis.

Ils regrettent tout d'abord que l'entreprise ait fait le choix – par souci d'économies – de ne pas désamianter les deux étages inoccupés et qu'ils ne fassent donc pas partie du projet. Laisser en l'état ces étages révèle une gestion immobilière de FTV non pérenne et peu soucieuse d'écologie.

Dans ces conditions, le projet va certainement aboutir à des réductions de surfaces pour les salariés de France 3, sans qu'il soit démontré à ce stade qu'ils en retireront un bénéfice.

Les élus du CSE expriment leur incompréhension face au projet de Radio France de se « bunkériser » dans un périmètre clos, « interdit » au personnel de France 3, disposant de son propre système de badges, différent de celui de France 3. En effet, si les salariés de France Bleu Armorique pourront

accéder aux locaux de France 3 Bretagne via l'espace de restauration, les salariés de France 3, eux, ne pourront pas accéder à l'emprise Radio France. **Les élus du CSE craignent que l'absence de fluidité de la circulation au sein de cette nouvelle maison de l'audiovisuel public ne nuise aux relations entre les deux entreprises et ne soit contreproductive. Ils s'opposent donc fermement à un système de contrôle non harmonisé.**

En revanche, ils appuient la préoccupation des salariés de France Bleu de conserver leur propre chargé.e d'accueil, qui gère les questions des auditeurs et joue donc un rôle identitaire et éditorial à part entière pour l'antenne de France bleu Armorique.

Dans le même esprit, la répartition des espaces entre les deux médias apparaît **en contradiction avec l'objectif du projet de créer des synergies**. Les plans prévoient l'installation de Radio France au rez-de-chaussée à la place d'une partie de la technique de France 3 qui sera transférée au 1^{er} étage. Le montage, en l'occurrence, va donc s'éloigner du mixage et de la régie malgré les allers-retours fréquents nécessaires entre ces endroits. De plus, à l'heure où l'on évoque des projets de sites numériques communs, **n'aurait-il pas été plus judicieux d'installer les deux rédactions de RF et de FTV au premier étage et les deux plateaux techniques au rez-de-chaussée ?**

Aux yeux des élus, ce projet immobilier ressemble plus à une simple cohabitation qu'à l'élaboration d'une future synergie entre deux médias. Non pas que les élus souhaitent cette synergie dont les conditions de mise en œuvre restent inconnues, mais ils demandent en revanche que ce réaménagement soit durable afin d'éviter aux salariés de travailler dans un chantier permanent.

Concernant le projet cible présenté aujourd'hui, les élus approuvent l'abandon des bureaux nomades à la rédaction, évoqués dans la 1^{ère} version, ainsi que la zone de convivialité. Néanmoins, ils s'inquiètent de la **densification des espaces** alors que, dans l'open space existant, les équipes se plaignent déjà de nuisances sonores ; des casques anti-bruit ont été réclamés et commandés pour plusieurs journalistes. Les services des scriptes et documentalistes, plus intégrés à la rédaction, pourraient désormais souffrir des mêmes nuisances.

Quant à la réaffectation des locaux de maintenance du car de la vidéo-mobile, devenue possible suite à la relocalisation de cette activité sur le site de Bois d'Arcy, elle cristallise une situation de stress pour les salariés qui utilisaient encore ces locaux.

Point positif, « l'espace repas convivialité ». Les élus demandent qu'il accueille également les distributeurs de boissons, afin de disposer d'un véritable lieu de restauration et de cafétéria, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les élus recommandent la création d'un espace cuisine partiellement fermé et ventilé, permettant d'éviter la propagation des odeurs de nourriture. A cette fin, ils suggèrent de déplacer le bureau des ASC pour le rapprocher des bureaux du CSE, prévus au même étage.

En revanche, l'espace restauration et convivialité n'est pas compatible avec la finalité d'une salle de repos. Un tel espace, indispensable compte tenu de la réalité du travail des équipes avec parfois des horaires décalés et beaucoup de route, nécessite un emplacement dans une zone tranquille. Les élus demandent qu'un tel espace soit prévu dans le cadre du réaménagement du sous-sol.

Concernant la période de travaux, il reste encore quelques zones d'ombre sur le phasage des mouvements de personnel, sur la coexistence de travaux et d'activités professionnelles, sur l'aménagement des locaux modulaires nécessaires aux espaces tampon et sur l'organisation du chantier.

C'est pourquoi l'avis, que les élus donnent à cette date, doit être suivi d'autres informations/consultations au cours des mois à venir, afin de prévenir au mieux tout risque professionnel :

- Info/consultation sur le phasage détaillé par service (dates début & fin prévues et localisation) 1) des travaux de réaménagement des locaux et 2) de relocalisations temporaires et définitives des personnels impactés
- Info/consultation sur l'évolution des surfaces attribuées par service et par personne, 1) au 1/1/2019, 2) dans les zones tampon prévues et 3) dans les espaces cibles.
- Info/consultation sur la phase 2 du projet de désamiantage du rez-de-chaussée : 1) présentation détaillée des phases et nature des travaux et 2) plan de mise en sécurité des personnels durant les travaux.
- Info/consultation sur les conditions de mise en sécurité-incendie des personnels durant chaque phase de travaux avec des exercices/incendie sur le site.

Au vu de l'état actuel du projet, les élus du CSE émettent les préconisations suivantes :

➡ Voir tableau des préconisations joint.

La direction régionale actuelle prévoit de recueillir la parole du personnel pour améliorer les aménagements, mais force est de constater que le projet initial a été bâti par l'ancienne direction régionale sans se préoccuper des souhaits et de la santé des salariés, ce qui rend très difficiles les corrections demandées. D'une manière générale, lors de projets importants, le CSE préconise que les élus et personnels soient associés en amont du projet, via des groupes de travail et des espaces de discussion préconisés dans l'accord sur la qualité de vie au travail.

Quant à la stratégie de l'entreprise sur les synergies éventuelles recherchées, une information régulière et transparente sur leurs tenants et aboutissants organisationnels, éditoriaux technologiques et financiers est absolument nécessaire.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, le CSE donne un avis négatif au projet de réaménagement et demande à la direction de le retravailler en associant, à tous les niveaux, l'ensemble des acteurs concernés.

Votée à l'unanimité des élus.

Les syndicats CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Orléans, le 27 novembre 2019



Résolution du CSE sur la désignation d'un expert suite à l'alerte pour risque grave par incidents répétés à France 3 Nancy et Metz

Les représentants de proximité de Lorraine et les élus du CSE constatent l'existence d'un risque grave pour la santé physique et/ou mentale au BRI de Nancy et à la locale de Metz, tout particulièrement concernant les journalistes, rédacteurs et reporters d'images.

Les représentants de proximité de Lorraine observent en effet que des incidents graves et répétés affectent depuis plusieurs mois les salariés de la rédaction de Nancy ainsi que, notamment depuis la rentrée de septembre, ceux de la rédaction de Metz. Ils ont ainsi relevé des problématiques organisationnelles récurrentes, depuis plusieurs mois, exposant les salariés à une dégradation de leurs conditions de travail, à de la surcharge de travail, à de l'instabilité organisationnelle et à des injonctions contradictoires.

Ils constatent que des indicateurs clés relatifs aux-situations de travail révèlent l'exposition des salariés à des risques psychosociaux :

- Une augmentation de la charge de travail des journalistes et encadrants, liée à la nouvelle grille de rentrée (cf. CR CGT IP de mai, juin, juillet, septembre et octobre 2019).
- Des problématiques de planification ne tenant pas suffisamment compte du travail réel, avec un non-respect fréquent de la préconisation de la direction générale de FTV sur le nombre maximal de jours consécutifs travaillés et un non-respect de l'Accord Collectif en ce qui concerne l'amplitude horaire (cf. plannings, CR CGT IP de mars 2019, cas des équipes sur le NJP en octobre 2019).
- Des problématiques de remplacements des personnels exposant les salariés à des situations de travail à flux tendu, dans l'urgence.
- Une planification très régulière sur de courtes durées de salariés bi-qualifiés ou à compétences complémentaires : passer plusieurs fois de JRI à Rédacteur sur une même semaine (cf. plannings) les exposent à de la charge cognitive et à une fatigue accrue.
- Des défauts répétés de coordination entre les services RH et rédaction sur l'organisation du temps de travail relatifs à des salariés nécessitant une planification spécifique pour des

questions de santé et/ou du fait d'un dispositif de retour au travail à la suite d'arrêt maladie (cf. CR CGT IP de janvier, février, septembre et octobre 2019, échanges de mails entre journalistes et encadrement). Ces situations exposent ces salariés, déjà vulnérables sur le plan de la santé, à une accentuation ou répétition des problématiques de santé préalablement identifiées.

- Des dysfonctionnements répétés de transmission avec l'outil Aviwest (cf. CR CGT IP de janvier et octobre 2019, cas en augmentation depuis la rentrée de septembre) entraînant un stress intense, un sentiment fort de perte de qualité du travail (qualité empêchée ?), une perte de temps, le tout générant une perte de sens dans le travail à accomplir.
- Des unités de tournage fréquemment défectueuses ou incomplètes, entraînant une perte de temps, du stress, une dégradation de la qualité du travail, des tensions avec l'encadrement technique et du renoncement (cf. CR CGT IP septembre 2019, échanges de mails entre journaliste et cadre technique).

Les représentants de proximité ont fait part aux élus du CSE de leurs observations sur les effets déjà patents de ces problématiques organisationnelles sur la santé mentale des personnels du BRI de Nancy et de la locale de Metz :

- Une augmentation des arrêts maladie chez les journalistes, qui touche plus particulièrement les bi-qualifiés. Les représentants de proximité relèvent un taux d'absentéisme de 10,29% en moyenne de janvier à juillet 2019, soit 25 salariés sur 58 qui ont été en maladie de janvier à juillet. Cette tendance à l'absentéisme pour maladie s'observe et se poursuit également depuis la rentrée de septembre 2019.
- Une forte incompréhension de nombreux salariés sur l'organisation du travail accompagné d'expressions d'angoisse de la part de certains d'entre eux en amont de la diffusion du planning (cf CR CGT IP de février et mars 2019).
- Des situations de surcharge et de surmenage de journalistes et d'encadrants ont été observées et des personnels s'expriment sur leur état d'épuisement, notamment des salariés bi-qualifiés ou en compétence complémentaire (cf. CR CGT IP de janvier et septembre 2019).
- Des expressions fréquentes de mal-être telles que des crises de larmes, des expressions de colère révélant la présence de risques psychosociaux (cf. CR CGT IP de février et liminaire de septembre 2019, CR CGT IP octobre 2019).

D'autres éléments manifestent également les effets des conditions de travail actuelles du BRI de Nancy et de la locale de Metz sur la santé physique des salariés :

- Une augmentation de la fatigue et des risques routiers – lors des déplacements professionnels et des trajets domicile-travail –, liés à une organisation du travail inadaptée aux réalités du territoire, et à des modifications de planning (manque d'effectif grandissant, non remplacements, départs non remplacés dans le cadre de la RCC).
- Des manifestations de fatigue physique et une exposition accrue aux TMS, notamment chez les JRI (cf. CR CGT IP d'avril 2019).
- Une reconnaissance de maladie professionnelle pour un JRI de Nancy depuis novembre 2018.

Ces incidents et indicateurs sont d'autant plus inquiétants du fait que l'on note une proportion inquiétante de journalistes disposant d'une RQTH sur ce secteur (11 sur 17 en Lorraine, cf. Bilan handicap 2018).

L'ensemble de ces éléments interpellent d'autant plus qu'ils prennent place dans un contexte particulier : la direction du Grand Est, depuis plus d'un an, gérée par intérim et souvent à distance, suite à la mise en « suspension d'activité » de la directrice régionale et de la DRH. Aucune explication n'a été donnée aux salariés sur les raisons de ces évictions, ce qui laisse libre cours aux rumeurs et donne le sentiment à tous les salariés, y compris ceux de l'encadrement, qu'il n'y a plus vraiment de « capitaine à la barre ».

Au niveau du BRI (Nancy), un nouveau rédacteur en chef venu de Nouvelle Calédonie a pris ses fonctions début juillet pour succéder à son homologue qui avait décidé six mois plus tôt de quitter sa fonction. La passation s'est faite dans un contexte déjà très tendu de mise en place de la nouvelle grille de rentrée, où il a fallu concevoir un projet éditorial avec quatorze minutes supplémentaires quotidiennes à fournir - à moyens constants -, dans la précipitation, et à la veille des premiers départs en retraite avec la RCC. De nombreux incidents se sont donc produits au sein du BRI avant cette rentrée de septembre, et c'est l'accumulation de situations préoccupantes non réglées qui caractérise la gravité du risque.

Par ailleurs, l'absence de mise à jour du DUER depuis 2017 et l'absence d'animateur prévention sécurité pendant près de deux ans montrent que les obligations de l'employeur en matière de prévention de la santé au travail n'ont pas été respectées ce qui expose les salariés à une altération des ressources en prévention et en santé au travail auxquelles ils pourraient prétendre du fait de leur situation. Le rapport du 6 novembre 2019 de l'inspection du travail de Meurthe-et-Moselle, sollicitée par les représentants de proximité, en témoigne.

Les représentants de proximité de Lorraine, les élus du CSE, les membres de la CSSCT et les organisations syndicales ont, à de nombreuses reprises, interpellé la direction à ce propos (Alerte du 29/10/19 pour risque grave par incidents répétés, CR CSSCT du 17/10/2019, communiqués d'organisations syndicales tels que celui de FO « alerte à la locale de Metz » du 3/10/2019, et ceux de la CGT cités ci-avant en 2019 sans que des mesures adaptées et suffisantes de prévention en santé et en sécurité soient prises. Pour toutes ces raisons, les membres élus du CSE, et les représentants de proximité, souhaitent donc que les moyens nécessaires soient réunis pour comprendre les causes comme les mécanismes participant de la dégradation des conditions de travail et exposant les salariés à des risques professionnels.

En conséquence, le CSE désigne le cabinet CEDAET (23, rue Yves Toudic 75010 Paris), expert agréé par le Ministère du Travail, pour mener une expertise risqué grave conformément aux dispositions de l'article L4614-12 du Code du Travail.

La mission d'expertise a pour objectif d'aider le CSE à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés ainsi qu'à leur sécurité. L'expertise répondra aux questions suivantes :

- Établir un état des lieux et un diagnostic complet des situations de travail des personnels concernés afin d'identifier et de caractériser les facteurs organisationnels et managériaux générateurs des risques professionnels susceptibles de porter atteinte à la santé physique et psychique des salariés,
- Une analyse des effets de ces conditions de travail sur la santé et la sécurité des personnels, permettant d'identifier et de caractériser plus particulièrement dans les situations de travail concernées les phénomènes de mal-être et de souffrance au travail et leur mode

d'expression (stress, épuisement, conflits, dégradation des résultats du travail, démotivation, isolement, conflictualité, fuite, etc.).

- Aider le CSE à formuler des pistes et propositions d'amélioration des conditions de travail, de prévention et de sécurité. Ainsi que toutes autres initiatives permettant d'éclairer le CSE, la CSSCT et les RP sur les particularités de ces situations de travail et sur les facteurs participants à la survenue d'incidents tels que ceux mentionnés dans cette délibération.
- Favoriser l'actualisation et la précision des données présentes dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

La mission expertise concerne les personnels du BRI de Nancy et de la locale de Metz, et tout particulièrement concernant les personnels de la rédaction et les équipes de tournage.

L'expert devra avoir accès à toutes les informations qu'il estimera nécessaires pour mener à bien sa mission. Les salariés du BRI de Nancy et de la locale de Metz seront informés de cette expertise et de ses modalités. Tout personnel appelé à s'exprimer le fera sur la base du volontariat. Aucune sanction ne pourra être prise à l'encontre des personnes parce qu'elles se seront exprimées dans ce cadre.

Le rapport d'expertise sera présenté en réunion de l'instance de proximité, en CSSCT extraordinaire et en CSE. Les débats en instance pourront faire évoluer les préconisations de l'expert. Les élus seront informés des décisions et actions prises par la direction. Un compte-rendu des conclusions de l'expertise, partagé par la direction et les élus, sera présenté aux salariés de France 3 (BRI Nancy et locale de Metz) ainsi que les mesures de prévention proposées.

Les élus du CSE mandatent Mme Rabéa Chakir-Trébosc et M. Laurent Maas pour coordonner les relations entre l'expert, les RP, la CSSCT et le CSE, et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment de prendre contact avec l'expert désigné et éventuellement d'engager, pour défendre les intérêts du CSE, toutes les procédures administratives ou judiciaires requises.

Vote de la résolution :

- **15 voix pour (CGT, SNJ et SUD)**
- **2 voix contre (FO)**
- **7 abstentions (FO et CFDT)**

Les organisations syndicales CGT, SNJ et SUD s'associent.

Orléans, le 27 novembre 2019



Résolution du CSE sur la désignation d'un expert pour accompagner l'enquête paritaire Suite à l'alerte pour risque grave à la locale de Nice

Le vendredi 8 novembre 2019, NM, salariée JRI de la locale de Nice de France 3 Provence-Alpes Côte d'Azur a retrouvé sur son bureau un prospectus indiquant : « destruction de tous les nuisibles ». Cet acte fait suite à des faits de même nature portant atteinte à sa personne.

Ainsi le 28 février 2019, la salariée s'est entendue qualifier de « Morue » lors d'un échange entre deux collègues de travail. Ces propos ont été confirmés à des salariés et à un représentant de proximité mais niés devant la direction.

En effet, les deux collègues ayant tenu ces propos ont été convoqués par la direction le 2 avril. Lors de cette réunion, ils ont nié les faits. Il n'y a pas eu de sanctions.

En octobre 2019, la salariée a retrouvé deux fois des déchets (essuie-tout sale, tasse de café sale) posés sur son bureau.

Autre incident, le 29 octobre 2019, après avoir laissé tremper une assiette dans l'évier, NM a reçu un mail d'une autre collègue lui disant : « Sois propre ! Respecte les autres ! Et assume au lieu de te trouver toujours des excuses et de jouer les victimes ! ».

Le 8 novembre 2019, suite au dépôt du prospectus sur les nuisibles, la salariée, choquée, a été arrêtée par le médecin. Un mois d'arrêt de travail lui a été préconisé. Cette situation est suffisamment grave pour que la Direction reconnaisse immédiatement l'accident du travail.

Ce fait grave survient dans un contexte anxigène à la locale de Nice. Depuis des années, le personnel de la locale demande à ce que cesse le turn-over. En effet, deux journalistes ne sont toujours pas remplacés : l'un depuis 3 ans, l'autre depuis plus d'un an, sur une équipe de 6 journalistes. Les postes sont gelés. Pour compléter les équipes qui travaillent à flux tendu, la direction fait donc appel à des CDD et des titulaires du BRI d'Antibes.

A cela, s'ajoute le fait que les malades ne sont plus systématiquement remplacés. Certains jours, la locale tourne donc à effectifs réduits ce qui contribue à un sentiment de qualité empêchée et à de la fatigue chez les salariés. Ce manque de personnel stable complique le travail et contribue à détériorer les relations au sein de ce bureau.

Les élus du CSE et les représentants de proximité regrettent qu'en l'état actuel des choses, le dialogue social se soit traduit par une absence de confiance et de transparence au regard de l'historique du traitement de la situation.

En conséquence, les représentants de proximité réclament la mise en place d'une enquête paritaire, qui sera assurée, côté élus, par M. Casabianca et Mme Collet. Mais compte-tenu de la complexité de la situation et à la demande des représentants de proximité, le CSE et la CSSCT souhaitent que la délégation d'enquête puisse être accompagnée par un expert agréé par le ministère du travail pour s'assurer du respect de la démarche d'enquête, de la rigueur du diagnostic et de la faisabilité des préconisations.

L'accompagnement par l'expert consistera à :

- Assister la délégation d'enquête en lien avec la CSSCT dans l'élaboration de la méthodologie à mettre en oeuvre pour réaliser l'enquête.
- Apporter conseil aux membres de cette commission pour la réalisation des entretiens et/ou observations et pour la rédaction du rapport d'enquête qui sera présenté en réunion de l'instance de proximité, du CSE et/ou de la CSSCT.
- Participer aux réunions qui concerneront la réalisation de l'enquête et la présentation des résultats de l'enquête.

L'expert devra avoir accès aux mêmes informations que les élus et la direction pour mener à bien cet accompagnement. Le choix des élus du CSE s'est porté sur la société SECAFI, expert agréé par le Ministère du Travail, 20-24 rue Martin Bernard 75647 PARIS cedex 13 pour réaliser cet accompagnement

Le CSE donne mandat à Pierre Olivier Casabianca et Laurence Collet pour coordonner les relations entre l'expert, la direction et la CSSCT si besoin.

Voté à l'unanimité des présents

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CFDT SUD et FO s'associent.

Orléans, le 27 novembre 2019



Résolution relative à un risque grave révélé par un accident du travail à Bordeaux

La santé des salariés est une prérogative majeure des élu-e-s du CSE.

Ils-elles prennent acte du plan d'actions présenté par la direction et élaboré localement avec les élu-e-s RP et CSE.

Dans cette logique, ils-elles confient aux représentant-e-s de proximité le soin de suivre au plus près la concrétisation du plan d'actions.

Une réunion extraordinaire de l'instance de proximité de France 3 Aquitaine est prévue le 4 décembre, au cours de laquelle les différents axes du plan d'action pourront être discutés et ajustés, en particulier les modalités pratiques : mise en place d'espaces de discussion et de proposition pour définir une meilleure organisation du travail, prioritairement pour les gestionnaires d'antenne et les responsables du suivi du conducteur d'antenne.

En parallèle à cette démarche, les élu-e-s du CSE proposent la désignation conjointe d'un expert agréé spécialisé dans le travail et ses organisations, pour une mission d'accompagnement des deux parties sur le périmètre de l'expérimentation de la Nouvelle-Aquitaine.

A cette fin, ils proposent de désigner le cabinet SECAFI, expert agréé auprès du ministère du travail.

Les élu-e-s du CSE demandent qu'un point d'étape soit fait lors des prochains CSE, dans la perspective de la fin de la période d'expérimentation.

Adopté à l'unanimité

Les organisations CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Orléans, le 27 novembre 2019



Compte rendu Commission Nouvelles Technologies Réseau France 3

Visite / rencontre salariés

France 3 Champagne-Ardenne site de Nancy les 5 et 6 novembre 2019

Régie provisoire HD installée dans un ancien car de production de Strasbourg

Philippe Conte Président de la Commission et Olivier Mélinand Vice-Président

NB : Nous ne parlerons pas de l'outil Overdrive qui n'a pas été déployé à F3 Nancy.

Des collaborateurs de Nancy (divers métiers) ont participé à des ateliers autour de celui-ci.

La bascule ancienne régie > régie provisoire fin mai 2018

La bascule régie provisoire > Nelle régie prévue pour fin janvier 2019

Si pas de bascule possible avant le 8 février il a été décidé de reporter la bascule après les élections municipales.

Rappel sur la genèse du projet Régie industrialisée MOSAR :

C'est un appel d'offre européen, projet clef en main avec livraison d'un package complet, et une déclinaison industrielle dans toutes les régions.

Le choix de la direction technique s'est porté sur Red Bee (Ericsson).

Avis Encadrement technique Nancy :

La future régie sera une nouvelle régie informatisée et moderne comme nous n'en avons jamais connu.

Tout est en protocole IP : audio (DANTE) et une partie des signaux vidéos.

L'encadrement technique regrette qu'il n'y ait pas eu de consultation des régions en amont autour du projet de renouvellement.

Impossibilité de mettre en concurrence les différentes composantes de la régie.

Le cahier des charges de l'appel d'offre fourni par FTV n'a pas été communiqué à la commission NT mais le mémoire technique Ericsson a été fourni.

Les efforts d'ERICSSON se sont concentrés sur une sélection d'équipements (matériels & logiciels) pour construire une solution :

- Évolutive
- Conforme aux besoins exprimés par France Télévisions
- Avec des risques maîtrisés
- A faible coût

La puissance de CEREBRUM et Grille ROSS Ultrix

Cerebrum est un contrôleur broadcast unifiant au sein d'une même interface utilisateur le pilotage de l'ensemble des équipements constituant la régie de production Hypervision : Supervision et Signalisation.

Système flexible de contrôle et de monitoring qui réunit en une même entité toute les composantes principales d'un environnement de production audiovisuel.

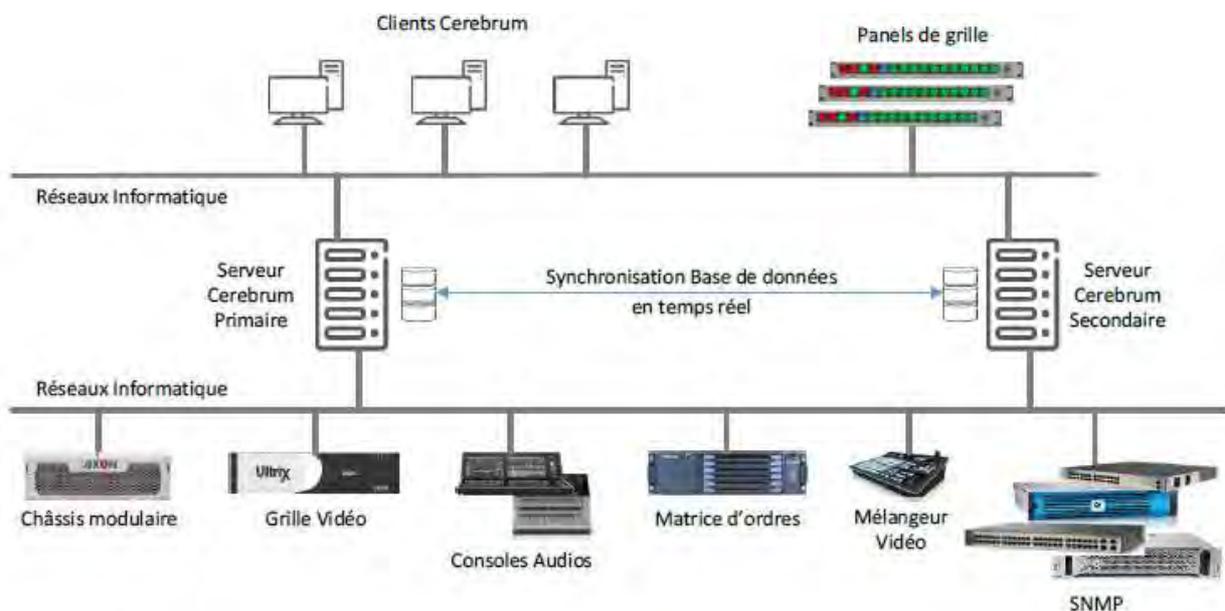
Cette approche apporte de nombreux avantages en termes d'exploitation pour les personnels techniques de production.

Les fonctions implémentées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- Le pilotage des points de croisement la grille vidéo
- Le rappel des presets de la mosaïque en fonction du type d'émission produite
- Le pilotage du réseau d'ordres, des consoles audios principales et secours dans le cadre des modes secours
- Le pilotage des IRDs ou des Aviwest et des codecs lors de l'établissement des duplex
- Le monitoring et la remontée d'alarmes SNMP de l'ensemble des équipements de production
- La gestion de la signalisation antenne (tallies)
- La gestion dynamique des labels et mnémoniques (UMD des mosaïques et du mélangeur)
- Le contrôle des interfaces GPIO permettant les fonctions suivantes :
 - o Gestion des tallies vers les caméras
- Bascule entre le mode normal et secours audio et vidéo

Les équipements contrôlés ou interfacés dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- La grille de commutation
- La console audio principale
- La console audio secours
- Le mélangeur vidéo
- Le réseau d'ordres
- Les mosaïques
- Les modulaires
- Mélangeur Vidéo



La solution Cerebrum est déployée sur **une architecture IT ou IP? Entièrement redondée** comprenant un serveur principal et secours. La base de données, élément indispensable au bon fonctionnement de la solution, sera hébergée sur un cluster Microsoft SQL Server. Cette architecture permet d'assurer la continuité de service sans période d'indisponibilité. Le serveur Cerebrum secours prendra le contrôle des équipements et l'ensemble des clients Cerebrum et des panels de grille basculeront automatiquement vers le serveur secours sans intervention d'un technicien de maintenance ou d'un opérateur. Naturellement, l'outil de supervision intégré

Informatiser et automatiser les passages du mode nominal en mode secours.

Bascule quasi instantanée.

Les régies précédentes SD du réseau ne permettait pas d'assurer cette continuité de service et les modes secours étaient compliqués à mettre en application (exigence expertise technique et du temps)

Routing possible par presets (templates) de l'ensemble flux vidéos et audios entrants et sortants

Dont entrées sorties console audio et vidéo suivant émissions, plateaux A B ou C, nombre caméras ...

Interface visuelle :

Photos des pages Cerebrum de 1 à 11 (lien google drive)

PAGE 1> Routing Manuel avec Notions groupes, sous-groupes

Ancienne régie : clavier XY, panel, interface PC

SHUFFLE audio/ vidéo : 8 pistes audio routables et croisables suivant destination

PAGE 2 > bascule facile en mode secours avec suivi des mosaïques contrôle (affichage sources secours)

Serveurs	> serveurs secours
Synthé ROSS	> Ross Secours
Palette Infograp	> palette secours
Mélangeur vidéo	> barre cut grille
Dalle Mosaïque	> mosaïque secours sur dalle connexe (composition secours avec sources principales)

Le mélangeur peut générer une tête de mosaïque en secours aussi.

Cerebrum > cerebrum secours bascule automatique

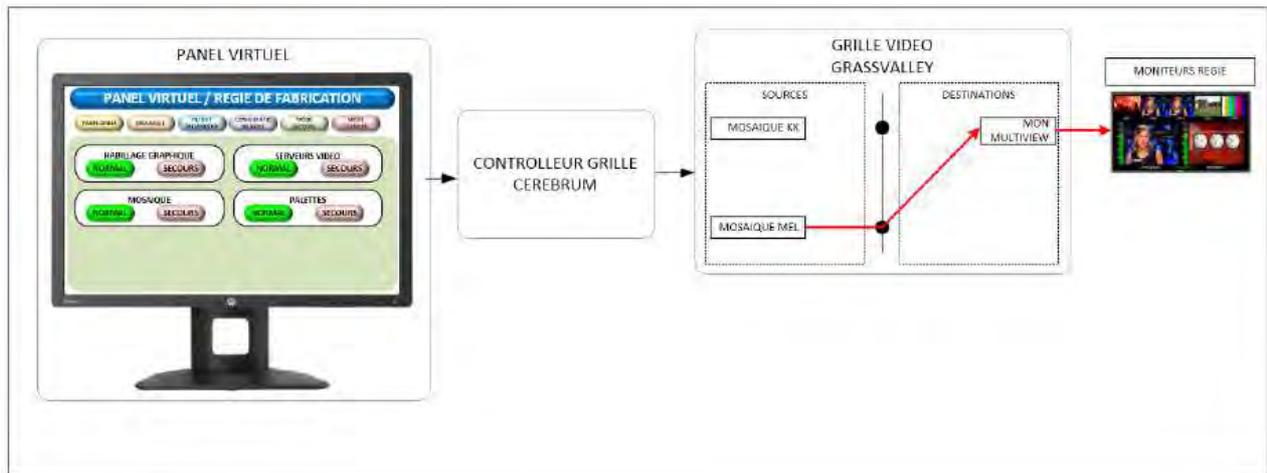
Console audio SSL > console Yamaha bascule par change/over

EXEMPLES

Dans le cas d'une panne du mélangeur vidéo et à la demande d'un opérateur, Cerebrum réorganisera la mosaïque pour mettre en avant le « PGM Secours ». De la même manière, en cas de panne du serveur vidéo principal, les sorties vidéo sur serveur secours seront affichées dans la mosaïque.

En cas de défaillance du système de mosaïque pendant une émission, le mélangeur vidéo fournira une mosaïque secours pour la régie de production.

Cette mosaïque sera commutable depuis le Panel Virtuel Cerebrum sur l'ensemble des écrans de la régie de fabrication permettant d'assurer la réalisation avec un maximum de 16 vignettes.



PAGE 3 > affectation des sources Mélangeur Vidéo

Sources mélangeur Vidéo : sorties grille Ultrix.

Bascule par émissions, plateaux, nombre caméras ...

Possibilité de Vsource : objet virtuel, si on change la source entrante, suivi dans la chaîne de fabrication (mélangeur audio et vidéo, mosaïques, n-1 et coord, UMD, Tally ...)

Permet agilité : gestion des extérieurs au trafic (extérieur sont vus comme objet virtuel et le choix de l'extérieur est fait en, amont au poste Trafic)

Passage mode nominal /mode secours.

PAGE 4 > affectation des sources AUX

Départ vers enregistrement, plasmas, retours plateau, Cam ...

PAGE 5 > Gestion des extérieurs

Affectation des différents extérieurs dans VSource

Shuffle audio/vidéo 4 pistes croisables

PAGE 6 > Gestion des 8 mosaïques

PAGE 7 > Gestion des Tallies, ON AIR OFF AIR rouge antenne/micro

PAGE 8 > Gestion des extérieurs

PAGE 9 > bascule des équipements mode nominal > mode secours

PAGE 10 > outil de supervision régie

Remontées État des équipements, châssis, alarmes, logs, synoptiques interactifs départs antenne, Médiamétrie...

PAGE 11 > Gestion des SALVOS grille

GESTION des PANELS

Télécommandes de grilles présentes aux postes utilisateurs.

1 licence gratuite CEREBRUM 1 hr permettant d'effectuer des tests sur autre machine avant de rapatrier le fichier dans le cerebrum régie.

3 points d'insatisfaction constatés à Rouen lors de la visite COM NT 27 Aout 2019

(CR fourni aux élus du CSE)

POINT 1 : MATRICAGE KVM

Description :

Permet de se connecter à partir d'un poste informatique fixe sur toutes les machines process.

La solution installée est basée sur la solution IHSE Draco, configuré de la manière suivante :

- Une matrice Draco Tera équipée de 48 ports RJ45 (entrées ou sorties) • Une alimentation électrique redondée • Un accès IP via 2 ports RJ45 • Un port RS232 pour l'administration

La possibilité d'assigner les ports dynamiquement en tant que port d'entrée ou de sortie permet une utilisation optimale. Cette assignation se fait de manière automatique lors du raccordement d'un extenseur. La matrice supporte les résolutions les plus usuelles

Constat :

Consultation des cadres techniques autour du choix matricage KVM

A la différence de Rouen, les cadres techniques estiment le matériel suffisant, bon compromis.

La brique Imedia n'étant pas dessus, on peut se connecter sur machine à partir d'applis diverses (ex : connexion à distance Windows ...)

Les applications ou interfaces pour paramétrer matériels sont de plus en plus centralisés sur une seule machine. Ancienne régie 42 postes utilisateurs.

Nombre d'écoute audio augmenté sur les postes avec KVM (utilisation d'Imedia)

POINT 2 : Nouveau Mélangeur Vidéo ROSS Carbonite Black

Description :

- > 24 boutons sources par BUS, 32 entrées 22 sorties physiques.
- > 2 M/E avec 4 minis ME internes permettant d'effectuer par exemple 4 doubles fenêtres avec 2 Keys
- > Pas de carte DVE (3D) > mélangeur 2 D.
- > 8 banks de macros accrochages au BUS aux, keys uniquement.
- > 4 stores videos

Constat :

Beaucoup moins de boutons et de bus que mélangeur régie SD > perte d'accès direct à certaines fonctions, Large possibilité si truquages prévus largement en avance.

Perte d'agilité pour un mélangeur dédié au direct

Exemples :

Difficulté de recadrer à l'intérieur d'une fenêtre DUPLEX en live (journaliste décentré dans la petite fenêtre)

Ancien mélangeur : bouton KNOB permettant de jouer en X sur le key FILL.

On peut le faire à la souris en rentrant dans menu mélangeur

Les paramètres des Keys sont moins accessibles.

1 seul mask possible pour tous les Keys.

Pas d'affectation macros autres touches bus (aux, Keys)

Mapping source vidéos (mélangeur et mosaïques contrôle)
Suivant réalisateur, type émissions, ne se fera plus avec le mélangeur mais avec CEREBRUM.

POINT 3 : MOSAIQUES

Description : MONITORING VIDEO fabriqué par la grille ROSS ULTRIX 144*144

Le monitoring vidéo principal est fourni par la mosaïque intégrée à la grille vidéo. Cette mosaïque totalement logicielle ne nécessite pas de matériel hardware spécifique. Chaque carte entrées/sorties de la grille intègre trois têtes mosaïques activables par licence logicielle. Ainsi, en cas de défaillance d'une des têtes mosaïques, il sera possible de migrer la licence vers une des têtes disponibles.

Dans l'espace d'exploitation vidéo, le monitoring vidéo sera constitué de trois moniteurs 55" alimentés par la mosaïque

Cerebrum et mosaïques : 6 layout utilisés pour toute la régie.
 20 layout possibles avec des tailles différentes de fenêtres (PIP ou imajette) mais 2 choix taille possible avec 1 grande fenêtre multi sources.

Constat :

Pour les mosaïques en régie HD la définition ressentie par l'œil n'est pas meilleure qu'en régie SD, voire inférieure due à :

- > manque de souplesse paramétrage taille des vignettes (taille trop petite pour les caméras en mosaïque fabrication)
- > Choix du rapport : taille de dalles 55 pouces et distance dalle utilisateurs

Comparatif dalles de fabrication Ancienne Régie SD (AR) / Nouvelle Régie HD (NR):

Taille des PIP

- NR Une fois les 2 choix de taille des PIP effectués sur Cerebrum ils sont non différenciables par mosaïque (toutes les têtes de mosaïques sont affectées) ainsi :
Choix taille des PIP (choix 1 et choix 2) à optimiser pour s'adapter à tous les postes utilisateur.
Exemple :
Dalle échanges (gd nbre de sources) et Dalle FAB (grande taille de sources) = compromis
- AR les PIP sont paramétrables en taille par PIP et indépendamment de chaque tête de mosaïques (exemple : 15 PIP par dalle sur 8 dalles, on pourrait avoir 120 tailles de PIP différentes)

Définition des PIP

- AR sources SD 2 dalles HD 72 pouces (1920 * 1080 via carte HView)

NR sources HD 3 dalles HD 55 pouces (1920 * 1080)

Solution proposée :

En régie SD le monitoring est upgradé en HD sur des dalles de grandes taille pour avoir des PIP d'une définition correcte (caméra) (ex : 400*300)

Voire si possibilité d'upgrader la sortie HD en 4K UHD ou 8 K UHD améliorerait le rendu.

Optimiser les tailles de dalles / distance utilisateurs

Pour information en régie provisoire et avec la contrainte spatiale du car régie :

Dalles de 40 pouces avec des distances utilisateurs/dalle égale à un mètre.

GESTION DES AUDIOS N-1 et COORD au poste TRAFIC

Sur Poste PC AUDIO 1 : Gestion des N-1 et COORD pour extérieurs au poste trafic.

2 licences ont été achetées à Rouen permettant d'avoir 1 poste supplémentaire au poste son.

Le projet des régies HD propose une gestion complète des signaux Extérieurs video et **Son** à partir du point échange. Il faudra préciser la relation OPS et video échange pour une gestion optimum des signaux audio extérieurs.

Pour Interfacer la matrice d'ordre clearcom et les arrivées et départs de la console son, on utilise le logiciel "Dynamec" qui permet de générer automatiquement les signaux utiles à la mise en place d'un EXTerieur.(les IFB , les N-1)

Question y a-t-il deux accès (licence) au logiciel Dynamec pour que les 2 techniciens celui du Trafic ou l'OPS puissent vérifier et ou prendre la main sur ces signaux.

MODIFICATION de l'implantation du POSTE TRAFIC/ECHANGES/VISION/DIFF

Modification du plan de masse origine afin d'obtenir une extension du poste trafic/échanges/Diff et de pouvoir isoler la partie DIFF de la partie ECHANGES avec une baie vitrée amovible.

Cette modification a été rendue possible au vu du nombre minimaliste de baies électroniques.

Régie de fabrication 3 baies. Les équipements de diffusion 2 baies. Les équipements échanges 2 baies les équipements i.Media 2 baies

FORMATIONS CEREBRUM

Description : C'est le cœur technique de la chaîne de fabrication de la régie.

Constat :

Le plan de formation sur la grille Ultrix et Cerebrum (1 jour ou 2 jours) est largement jugé insuffisant par les utilisateurs au vu de la complexité de l'outil.

(Estimé à au moins 3 semaine de formation, pas de documentation).

L'encadrement technique a indiqué la nécessité de former tous les techniciens vidéos sur CEREBRUM , pourquoi pas les OPS? Les OPS peuvent prétendre à un poste de charge d'équipement au même titre que les autres techniciens. Pour cela le niveau de formation minimum sur les outils de gestion du routing des signaux de la régie doit leur être "fournie" (CEREBRUM)

Des Formations sur Cerebrum designer sont aussi à envisager afin de permettre de recréer des interfaces utilisateurs Cerebrum. Création et personnalisation des claviers de grille.

Il est à noter qu'il y a eu un plantage JT suite à une panne technique, les opérateurs ne maîtrisant pas assez Cerebrum n'ont pas réussi à basculer sur les modes secours.

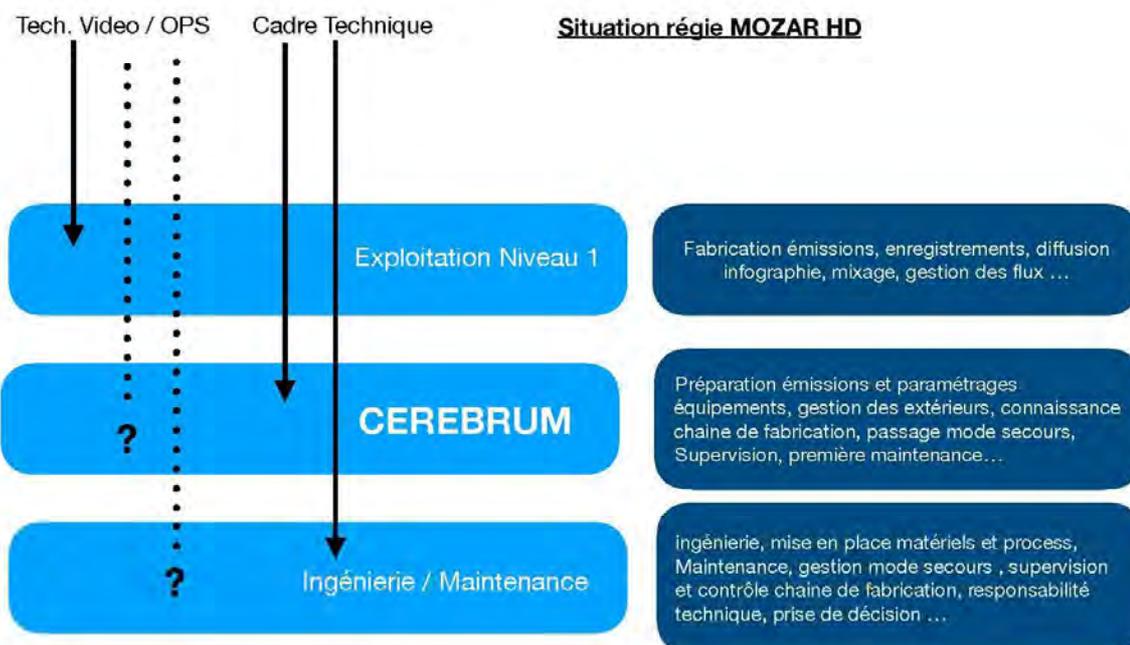
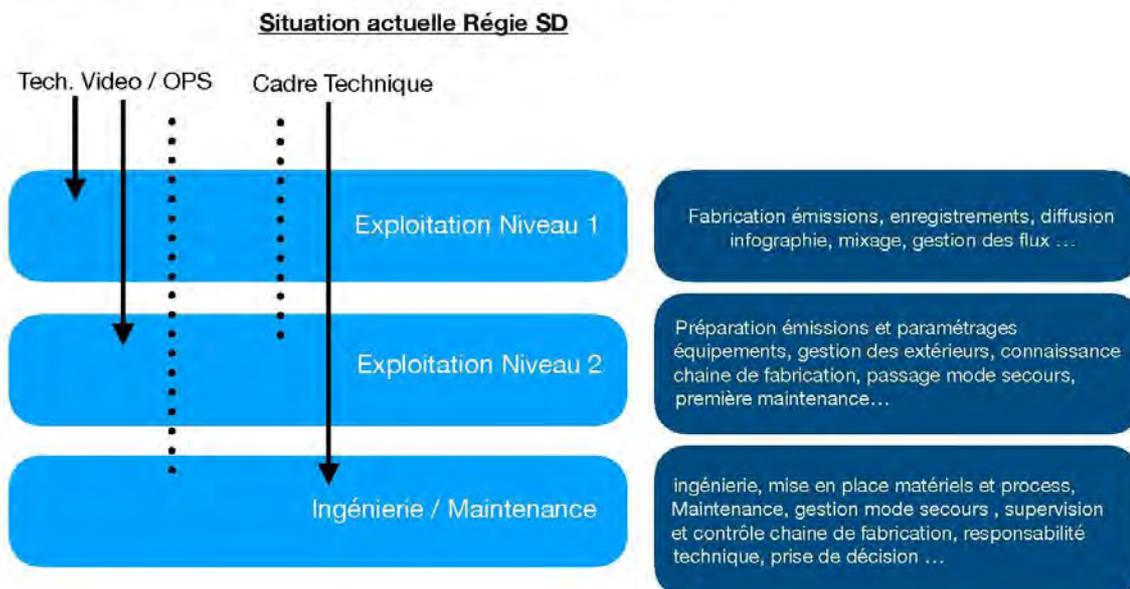
INFOS DIVERSES

Ambiance sonore importante dans car régie (60 à 65 Db)

1 station infographie avec infographie à temps plein la semaine sur JT (sauf SD)

1 station infographie en régie pour les techniciens vidéos.

Régie MOZAR Les taches et les métiers : vers quelles évolutions ?



Actuellement nous pouvons considérer qu'il y a 2 niveaux d'exploitation pour les opérateurs technicien video et technicien son : Niveau 1 et Niveau 2 exploitation.

Dans les futures régies, une grosse partie des taches du niveau 2 sera automatisée avec CEREBRUM, et le cadre technique en aura la gestion.

Niveaux de connaissance de CEREBRUM

Niveau 1 : supervision, rappel de presets par type émission et mode secours, prise de décision.

Niveau 2 : supervision, rappel de presets type émissions et modes secours, prise de décision, programmation et gestion des presets, maintenance Cerebrum.

Hypothèse

Niveau 1 : accessible aux cadres techniques afin de tourner sur ce poste.

(Exemple : cadre IMG, informatique, le weekend end ...)

Niveau 2 : cadre de régie, cadre technique, cadre de maintenance.

Il faudra que la direction précise :

Qui assurera la gestion de CEREBRUM pendant les émissions ?

Qui sera en capacité de programmer et de maintenir cet outil ?

Quid de la formation ?

Quel niveau de formation et pour quel type d'opérateur ?

Les convergences avec CEREBRUM

La régionalisation des antennes prévoyant le triplement de l'offre régionale doit s'accompagner du renforcement des capacités de production (extrait accord expérimentation)

La standardisation des JT et des émissions : déploiement des nouveaux plateaux JT, standardisation des process de fabrication (micros table, charte mise en image, ...)

Automatisation des réseaux d'ordre des extérieurs (N-1 et coord) géré par l'opérateur Trafic.

Le déploiement des Caméras boule non Broadcast (caméra IP pouvant être piloté par un seul opérateur et à distance, prise en main par une régie extérieure) avec la disparition du travail de l'ingénieur vision.

Evolution souhaitée par la direction des métiers de l'exploitation régie (Tech vidéo et OPS) vers un seul métier avec une négociation après expérimentation.

Mise en place d'OVERDRIVE en expérimentation, outil de pilotage des synthés et des serveurs qui sera assuré par le « chargé du déroulé du conducteur » (super scripte / chef d'édition multimédia), plus d'opérateur Serveur.

Évolutivité :

La solution proposée intègre OVERDRIVE un outil de pilotage synthé/serveur qui pourra devenir un automate de production par simple achat de licences logicielle. Cette option n'a pas été validée par la direction.

Evolutions possibles d'automation proposées par le fournisseur:

- pilotage du Mélangeur vidéo pour automatiser certains effets complexes et uniformiser la charte graphique quel que soit l'opérateur.
- pilotage de Console audio pour permettre la fabrication d'une émission même lorsque les effectifs d'exploitation sont temporairement réduits. Les possibilités à ce jour sont à vérifier car on découvre l'audio sur IP et on ne maîtrise pas toutes ses possibilités surtout dans le pilotage
- pilotage de la Console lumière
- pilotage de la robotique caméra et les caméras PTZ pour automatiser certains mouvements de caméras notamment lors de l'introduction des émissions.



Compte rendu de la Commission Nouvelles technologies

Mode playlist

Conditions de travail de la commission:

La commission a été sollicitée lors du CSE du mois d'octobre. Ses membres ont interrogé les salariés des locales et des BRI sur leur expérience ou leurs attentes du mode playlist.

Olivier Mélinand et Jean-Yves Olivier se sont déplacés le 20 novembre à la locale du Havre pour observer le mode Playlist en conditions réelles.

Une réunion des membres de la commission s'est tenue le 21 novembre à Paris. La matinée a été consacrée aux échanges entre les membres de la commission, l'après-midi Pascal Veiland est venu répondre à nos interrogations.

- **Membres présents à la journée du 21 novembre 2019:**

Membres présents:

Philippe Conte
Olivier Mélinand
Evelyne Hebert
Emeline Droxler

Invités présents:

Jean-Yves Olivier
Sylvie Rustuel
Pascal Veiland

Membres absents:

Thierry Cormerais
Emmanuel Denanot
Christian Mathieu
Gaëtan Guétière

Préambule:

Face à la montée d'une volonté d'uniformisation de nos méthodes de fabrication, il nous apparaît important de rappeler que toutes les locales ne fabriquent pas leur édition dans les mêmes conditions en termes de :

- Partage de territoire avec leur BRI (zone de diffusion, 1 ou 2 locales)
- Langue régionale et sous titrage
- Durée des éditions (ajustement des enchaînements avec le BRI avec des plateaux ou des virgules, partage de temps d'antennes pour des éditions spéciales)
- Contenu éditorial (Actu" chaude", intemporel, contribution Magazines....)

Face à des demandes éditoriales qui sont différentes suivant les locales, les monteurs ont régulièrement proposé des solutions pour une mise en forme dédiée lors de la fabrication de la bobine (*fin en tout images, liaisons particulières entre un off itw et le sujet suivant, habillage spécifique pour des pages été, etc.*). Les équipes des locales sont donc très attachées à leur rôle quotidien aussi bien sur le contenu que sur la forme.

Les présents travaux de la commission NT se sont donc intéressés en plus du mode de fonctionnement classique proposé par le MODE PLAYLIST, à ses possibilités d'adaptation aux différentes attentes des

équipes régionales (locales et BRI) ainsi qu'à la possibilité de garder un mode direct pour le secours ou autres cas de figure.

Rappel technologique pour les nuls (Retour vers le Futur...)

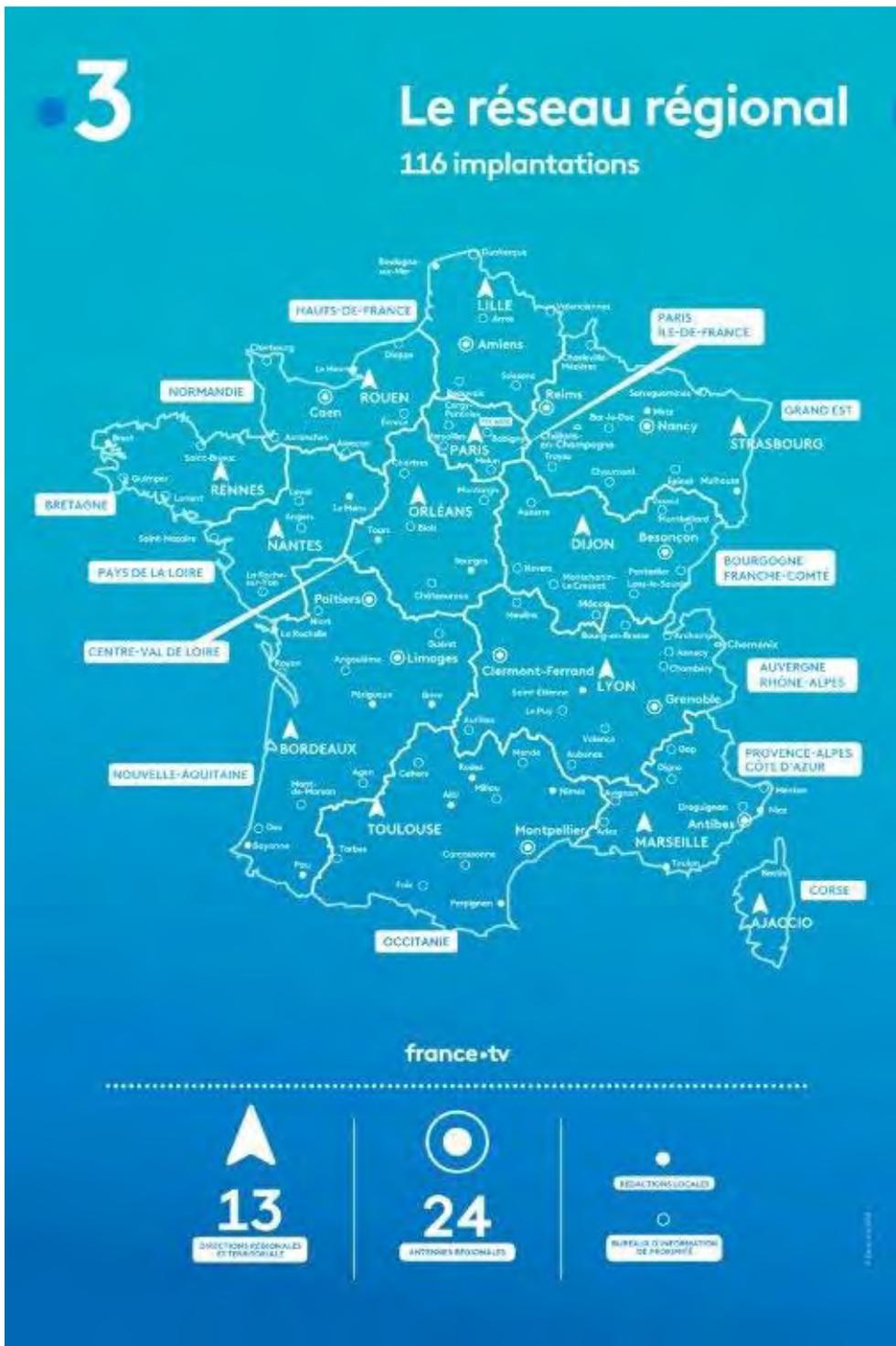
Résumé de l'évolution de ces 20 dernières années sur la technologie et l'espace-temps. "1 n'est pas égal à 1", en tout cas pas tout le temps :

Le son et l'image arrivent, mais dans quel espace-temps ?

- L'an 2000 : une cassette dans un magnétoscope et le sujet ou la bobine sont reçus en temps réel au BRI
- Passage au mode fichier : un simple glissé-déposé permet de recevoir un fichier d'1 minute en 20 secondes.
 - ⇒ **On gagne du temps**
- Mode Playlist dans les locales pour envoyer un fichier d'1 minute il faut 5minutes
 - On perd du temps
 - Peut-on envoyer en direct à l'ancienne pour ne pas perdre de temps ?

Présentation Etat des lieux

1. Les locales excentrées



EN HD ET EN PLAYLIST A CE JOUR :

- Le Havre, 3 juillet 2019
- Saint-Etienne, 29 août
- Pau, 12 septembre
- Brive, 26 septembre
- Périgueux, 2 octobre
- Bayonne, 3 octobre
- La Rochelle, 10 octobre
- Albi, 5 novembre
- Le Mans, 13 novembre
- Rodez, 19 novembre
- Perpignan, 26 novembre

INSTALLATION A VENIR :

- Nîmes, 27 novembre
- Nice, 29 novembre
- Toulon, semaine du 2 décembre
- Metz, semaine du 9 décembre

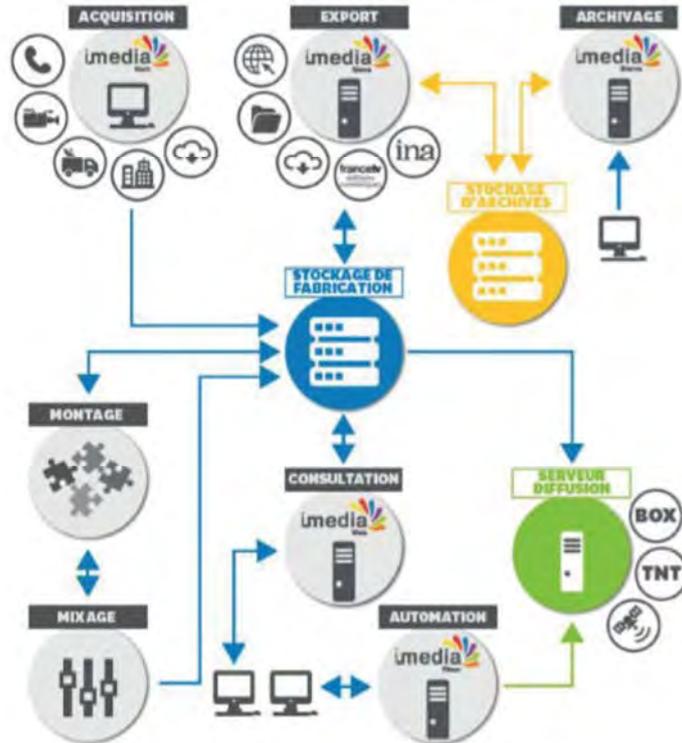
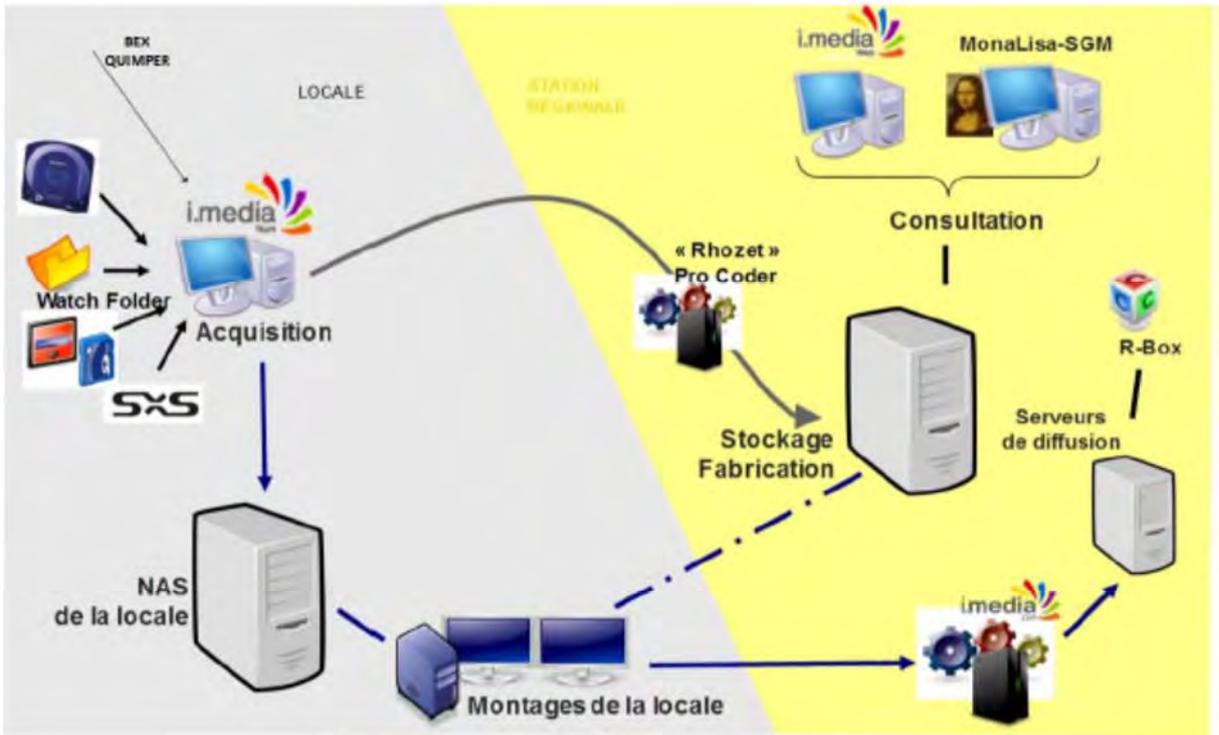
EN attente :

- Brest
- Boulogne

2. Rappel I media

Tous nos médias sont à un moment gérés par **Imédia**. Dans le cadre de nos tests et constats, nous avons rencontrés des différences de temps de traitement et d'échanges des média entre les salles de montage et le serveur de diffusion (le point de destination final). Nous nous sommes donc interrogés sur le rôle de chaque élément de la chaîne de transmission depuis la locale jusqu'au serveur de diffusion :

- La puissance de la machine de montage
- Le " tuyau télécom " qui relie la locale et le BRI
- Les différents points de passage au BRI (média, serveur de diff, etc.)
- La validité des fenêtres d'information (temps de transfert fichier arrivés)



Pourquoi passer en MODE PLAYLIST (et abandonner le mode direct) :

- Projet MOSAR et automatisation des diffusions à partir des conducteurs LISA

C'est l'un des grands chantiers de l'entreprise qui fait actuellement l'objet de négociations et n'est donc pas abordé dans ce rapport, même s'il fait évidemment partie intégrante de nos débats au sein de la commission NT.

- Impact du passage à la HD et cas de la locale du Havre

Pour rappel le MODE PLAYLIST a été mis en place à la locale du Havre dès le mois de juillet face aux difficultés rencontrées lors de son passage à la HD (i.média HD). Mais ce MODE PLAYLIST fait bien partie du projet d'automation de nos modes de fabrication puisqu'il avait été évoqué avant le passage à la HD (novembre 2018 à Rennes au sujet du projet de la locale de Brest).

- Optimisation de notre réseau d'échanges tout au long de la journée de fabrication, essayer d'éviter les engorgements de fin de journée (coût des fournisseurs d'accès)

Limites et possibilités du mode playlist :

- voir annexes chiffrées
- Plus de possibilité d'envoi en direct ? En tout cas pas sans réservation d'une liaison dédié

Voir annexe (mail de Philippe Conte)

- Pas besoin de relation avec le point d'échange (suivi directement sur i.média de l'état de transfert du fichier)
- **En mode fichier le temps de transfert n'est pas garanti**

Différences entre les 2 modes : les ressentis et les impacts sur le travail

- Organisation du travail
- Avec le mode playlist on fabrique des briques pour une playlist :

On remplit les cases du conducteur ou du serveur de fabrication avec les marbres. Les monteurs craignent un partage forcé ("*on se fait piquer nos marbres*"). Même si on se préoccupe de l'impact de notre case sur le conducteur, ils n'ont pas la main pour fabriquer techniquement l'édition.

- Avant le mode playlist, la fabrication de la bobine et son rendu avaient un impact plus fort sur l'équipe

Conclusion :

- Le mode playlist des locales s'articule dans le mode d'automatisation de la diffusion des journaux régionaux avec le gestionnaire de diffusion MOSAR. Ce n'est pas une conséquence de la gestion des fichiers plus lourds depuis le passage à la HD
- Mais on perd le savoir-faire de fabrication et de créativité de la "bobine"
- On ne fait plus de direct en locale ou très peu. Là aussi c'est un savoir-faire qui a son utilité pour la gestion des événementiels
- Nos méthodes de travail changent, cela a une influence sur nos métiers, le fonctionnement et le management de nos équipes (travail en équipe, débriefing et visionnage critique en direct). Le sens de notre travail est plus difficile à appréhender au quotidien, en tout cas les repères changent (direct = playlist)
- Bobine fabriquée en locale ou automatisée à distance, ce n'est pas la même chose

- Un accompagnement des équipes locales est indispensable pour appréhender ce changement

Suite des travaux de la commission :

Réaliser un suivi des évolutions techniques qui permettront d'améliorer et de fiabiliser les temps de transfert. Pour ce faire, Pascal Veiland (Coordination de la performance opérationnelle) nous a proposé de rencontrer Didier Briard (Systèmes d'information) et de solliciter le groupe de travail des locales pour remonter les dysfonctionnements et les propositions d'évolution.

Remarques et questions diverses sur les conditions de travail dans les locales :

- Quelles sont les conditions de monitoring audio et vidéo dans une locale ?
- Quelles sont les conditions de monitoring de la playlist (petit écran, grand écran, distance à l'écoute....) ?
- Pouvons-nous mettre en place des outils de qualité pour le contrôle technique de nos productions, même dans les locales ? C'est très frustrant de travailler à la télé et de ne pas avoir une grande télé !
- Pourquoi la carte son "MOTU" n'est pas changée ? Elle fait l'unanimité sur sa capacité à faire "planter la station de montage" et donc à détériorer les conditions de travail.



Compte rendu de la commission antennes numériques et linéaire, infos régionales et locales du 19 novembre 2019.

Présent : Christophe PORRO, Henri WEIKEN, Véronique MARCHAND, Catherine GAUBERTI, Olivier MELINAND, Jean Yves OLIVIER, Philippe PERROT

Visioconférence : Marianne CAUSSADE, Denis MILAN, Céline LLAMBRICH, François OLLIER

A constater que la réunion a pris du retard, La salle a bien été réservée, la visioconférence aussi mais la salle n'était pas équipée pour une visioconférence.

La direction n'était pas disponible pour cette commission ; elle nous a fourni quelques grilles de programmes et les dossiers de presse ; finalement ça a permis aux membres d'échanger pour dresser un état des lieux des thèmes de l'ordre du jour.

Ordre du jour de la réunion :

Point 1 : Matinales France Bleu diffusées sur France 3

Point 2 : Tranches supplémentaires d'information

Point 3 : Programmes externalisés

Point 4 : Organisation à venir des cellules Web

Point1 : Emissions Matinales France bleu diffusées sur France 3

Actuellement France 3 diffuse les matinales filmées de France bleu à Nice, Toulouse, Lille (depuis le 7 octobre) et Strasbourg. (c'est un insert de 5 mn en alsacien dans l'émission ECM Alsace)

Les prochaines antennes qui vont le faire seront Marseille (France bleu est à Aix) et Quimper.

Le gouvernement a souhaité que radio France et France télévisions se rapprochent avec des projets communs. Il souhaite également que les programmes régionaux soient multipliés par 3.

Les matinales sont un de ces projets.

Toutefois, la direction souhaite faire une émission à moindre cout d'où le choix d'une réalisation automatisée.

Il faut quand même construire des éléments de décors (un studio radio n'est pas équipé) et investir dans des caméras et du matériel technique. Les matinales de France bleu ne sont pas toutes les mêmes, l'habillage à mettre en œuvre varie donc d'une émission à l'autre.

Le principe choisi par la direction de France tv et radio France est le suivant : Les investissements nécessaires à la captation sont effectués par radio France. Radio France fait appel à une boîte de production EDEN qui recrute un journaliste pour faire le « métier » hybride d'éditeur visuel.

Radio France refacture le tout à France tv suivant une convention qui pour l'instant n'est pas signée mais que l'on doit nous présenter au prochain CSE.

Editeur Visuel : Celui-ci est chargé de gérer la mise en image de l'émission de radio :

Les images d'illustration pendant les sujets radios ou les itw en direct,

Les images à passer pendant les pubs ou sponsors,

Les images à passer pendant les plages musicales,

Il y a également de l'infographie à mettre en œuvre ;

Nous ne savons pas s'il intervient sur la mise en image (commutation camera) pendant le direct, mais C'est fort probable.

Quelle sont les conséquences sur le travail du technicien son de radio France ?

Les présentateurs de radio France sont également impactés : ils font de la radio et ne sont pas forcément d'accord pour faire de la télévision.

Coté France 3 les métiers impactés identifiés à France 3 sont :

Les documentalistes, les monteurs, les vidéos, les rédacteurs en chef et par extension les journalistes sur la question des droits d'auteurs !

Normalement, l'éditeur visuel et le rédacteur en chef de France bleu font le point avec celui de France 3. Celui-ci valide la demande et met en œuvre les moyens nécessaires au sein de l'antenne concernée (il demande aux docs de trouver les images.). Toutes les veilles d'émission donc du dimanche au jeudi.

Il semble que ce principe ne soit pas respecté, trop souvent le rédacteur en chef de France bleu et l'éditeur visuel s'adressent directement aux Documentalistes de France 3. Il est même question d'une liaison whatsapp. Cela pose problème, France tv et radio France sont des entreprises bien distinctes et les salariés de France 3 n'ont pas à obéir aux ordres des salariés de radio France. Et les images doivent être validées par le rédacteur en chef de France 3.

Pour les documentalistes, les besoins sont de 1h30 à 2 heures de travail par jour.

Les monteurs à la fin de leur montage sont censés faire un bout à bout sans les itw. Le temps nécessaire est estimé à 1h de plus par jour.

Un vidéo prend son service plus tôt tous les jours pour assurer la diffusion. Il finit plus tôt ce qui entraîne qu'il manque un vidéo pour le journal du soir.

La direction estime que ce sont des heures supplémentaires qui peuvent être effectuées.

Dans les faits cela se passe différemment :

A Lille par exemple, les documentalistes ne souhaitent pas faire d'heures supplémentaires et le travail pour France bleu se fait au détriment de celui de France 3.

Les Monteurs ont refusé également de travailler sur le découpage des sujets, du coup c'est l'intégralité du journal « clean » qui est envoyé via lmedia sur le serveur de radio France. Les images de france3 sont ensuite remontées par le journaliste éditeur visuel d'Eden sous l'autorité de Radio-France.

A Antibes les heures supplémentaires ne sont pas planifiées mais payées suivant un tacite arrangement de 1h par jour alors qu'il semble qu'il y en ait deux effectuées.

L'éditeur visuel envoi un mail vers 11h. Le rédacteur en chef de RF renvoi un deuxième mail à 18h

Une fois les recherches effectuées, les documentalistes envoient les images avec les fiches sierra (qui contiennent les commentaires des journalistes et les indications de synthé) .

C'est l'intégralité du travail de F3 qui est déversé gratuitement sur le serveur de radio France.

La question des droits d'auteur :

Que deviennent les images après être passés « dans les mains de radio France » ?

Les images archives ne sont pas signalées, Radio France a-t-elle signé une convention avec l'Ina pour l'exploitation des images ? Lorsqu'elles sont commandées – par France3- elles sont débitées du compte de celui qui a passé commande !!

Radio France diffuse l'émission sur son facebook live et sur Dailymotion . **Que deviennent les droits d'auteur dans ce cas-là, moraux et patrimoniaux ?** Les auteurs des images et des sujets n'ont aucun retour sur ce qu'ils deviennent une fois envoyés ! Existe-t-il des relevés de droits d'auteurs ?

France bleu diffuse cette émission sur le face book live de France bleu et sur Daily motion : **quels sont les accords entre ces sociétés ? dans quel cadre se font ces échanges ?**

A part en Alsace ou le studio de France bleu était déjà équipé pour le WEB l'équipement d'un studio est estimé à 100 mille euros. En tout ce sont 9 millions sur 3 ans qui devraient y être consacrés, le but étant de filmer les 44 matinales de France bleu.

Le casse-tête de la diffusion : Les bassins de diffusions de radio France et de France 3 ne sont pas les mêmes, il va donc falloir négocier avec TDF pour des diffusions supplémentaires ce qui aura un coût également.

A Marseille, une liaison France bleu France 3 a été installée et une sortie régie supplémentaire spécialisée a été nécessaire car la Matinale ne sera diffusée que sur un seul émetteur (Etoile) ; Qui arrose le nord du département. Des réunions ont eu lieu où la direction précise qu'il n'y aura pas de surcharge de travail et très peu de précision sur la manière de mettre en images.

La commission dresse le constat que ce produit est boiteux : les radios qui filment leurs émissions, ont des studios étudiés et ce n'est pas non plus une émission de télévision. C'est un projet low cost qui ne se cache pas.

La méthode utilisée étonne aussi : l'éditeur visuel prestataire d'une société privée pour Radio France travaille « pour » France 3.

Il aurait été plus logique que France 3 se charge de filmer les matinales ! C'était d'ailleurs le projet de départ. Cette fonction d'éditeur visuel pose question aussi il faudrait le considérer comme matinalier. **Ce vrai faux métier n'est pas reconnu par la CPNEF AV !**

Point 2 : Tranches supplémentaires d'informations de 14 mn

Plusieurs solutions ont été mises en œuvre dans chaque antenne. Quelques exemples :

En Picardie, la rédaction et les techniciens ont refusé de déshabiller le journal pour la fabrication d'un module incarné, ils diffusent Hors la ville, à 11h53 programme fabriqué par FTR. A compter du 4 novembre, changement : diffusion de « Vu d'ici » (avec des sujets des régions limitrophes et un sujet d'archives). Une bizarrerie, la locale de Boulogne ne fait plus d'info quotidienne mais un magazine d'information « littoral nord » + plateau (savoir-faire, environnement, mer, initiatives) diffusé sur la région haut de France à 18h53.

A Lille Le 11h53 « Vu d'Ici » (infos positives et culturelles) est enregistré en plateau, après le JTM : il est présenté par une journaliste qui « valorise » 3 sujets qui proviennent des autres éditions (Edition Littorale, Picarde, ...) Cela implique une prolongation de la planification entre 12h30 et 13h.

Le 18h53 « Edition Littoral Hauts-de-France » est fabriqué par l'équipe de Boulogne avec la contribution de la Picardie pour 2 à 3 équipes /semaine.

La Bretagne est coupée en deux, pour la moitié Est de la Bretagne, rediffusion le midi du 7' Itinéraires Bretagne de la veille au soir (émission existant précédemment) ; les moyens pour fabriquer « itinéraire Bretagne » 5 jours de tournage (rédacteur, JRI, OPS), 5 jours de montage et une journée de mixage, avec les moyens de l'antenne prévu pour 4 émissions reste les mêmes pour 5 émissions !

Sur la pointe bretonne (Finistère) diffusion le midi d'une édition d'info en langue bretonne, An Taol Lagad, (c'était le cas auparavant) et le soir diffusion de la locale Iroise (Brest).

Le jt du soir est rallongé de 7 mn avec des modules et repiquages de sujets de locale.

Le 7 en politique est diffusé le vendredi soir.

L'émission « Itinéraires Bretagne » s'arrête en janvier, on ne sait pas encore par quoi elle sera remplacée.

Marseille : du lundi au vendredi, diffusion d'un 6 minutes 30 à 11h 53 (sujet incarné) Pour le fabriquer : une demi-journée de prépa, une journée de tournage avec preneur de son (9 fois sur dix, pas de preneur

de son dans les BIP), une journée de montage avec monteur dédié. Il faut monter le 6 minutes 30 ainsi qu'une version réduite de 3 minutes 30 en général, diffusée dans le journal du soir. le mixage se fait le lendemain sans le journaliste (les commentaires sont couchés dans la continuité de la journée de montage). Ce qui pose problème ! Une fois par quinzaine, le vendredi le 6 minutes 30 est tourné par les locales (Alternativement Marseille, Toulon) ce qui permet ce jour-là de récupérer les équipes d'une des locales. Une fois par mois une édition commune aux trois locales (Marseille, Toulon et Nice) un sujet tourné par chacune des locales, ce jour-là le planning récupère entre 2 et 5 équipes selon l'antenne (2 pour Nice et 5 pour Marseille avec Toulon). L'antenne fabrique 10 minutes en plus pendant 5 jours, les 4 minutes qui restent sont fabriquées par des équipes "économisées" sur la semaine. L'attrait de la nouveauté fait que pour l'instant ça se fait mais il y a beaucoup de CDD. Dans le cadre de la RCC en Provence-Alpes chez les journalistes il est prévu 9 départs d'ici le printemps et avec les postes supprimés les salariés s'interrogent sur la faisabilité.

Antibes : création d'une émission intitulée : « j'ai pas bien compris » : échange filmé avec des collégiens. Diffusé le soir. Pour 4 fois 3mn30 il y a 1 jour de prépa 1 jour de tournage avec 1 ops et deux jours de montages Chaque émission fait appel à des archives. Ce qui vient se rajouter au travail de la doc, déjà sollicitée pour France Bleu. Mais il n y a pas de vacances supplémentaires. Une autre émission Place publique (découverte): diffusé midi et soir pour 5 fois 5mn 30, il y a 1 jour de prépa, 2 jour de tournage, 3 jours de montages Le mixage n'est pas vraiment planifié pour ces émissions et pas dans la foulée du montage. Il y a une surcharge de travail conséquente.

Normandie : à 11h53, le 7 minutes comprend deux éléments + un plateau pour lancer les deux éléments. un "module de 2.30" intitulé "Au fil du temps" environ 2'30 fait à partir d'archives INA habillées et assorties de titrages. Fabriqué par les 4 documentalistes de Caen qui ont la compétence complémentaire multimédia. Un doc prend en charge les 5 modules diffusés du lundi au vendredi. Pour 5x 2.30, 2 jours de prépa de doc, 2 jours de montage (1 doc + 1 monteur) - un portrait intitulé "Paroles de Normands" environ 2'30. Fabriqué par des journalistes et JRI ou OPV de Caen ou Rouen. La direction refuse d'y planifier un OPS Pour 5x 2.30, 1 jour de prépa pour le rédacteur, 2 jours de tournage (1 rédacteur + 1 OPV ou JRI) 3 jours de montage (1 rédacteur + 1 monteur) Il est étonnant d'ouvrir sur des archives il y a 50 ans A 18h53 A Rouen, le présentateur du JT lance la locale du Havre qui est diffusée sur le même périmètre que le JT de 19h00 A Caen, le présentateur du JT lance la bobine de 7 minutes (la même que le midi) .

La commission fait le constat que ces 14 minutes supplémentaires, avec prise d'antenne à 11h53 et 18h53, provoque une surcharge conséquente du travail pour la rédaction, le montage, les documentalistes et un secteur que l'on oublie trop souvent, le mixage. Certains de ces services sont déjà en tension.

Les émissions sont plus des programmes courts que des sujets d'information, mais fabriqués avec les moyens de la rédaction Il y a là un mélange des genres dangereux pour les programmes.

La commission déplore que les régions fabriquent de moins en moins de programmes.

A noter que les journaux régionaux, pour combler le manque de moyens, diffusent de plus en plus de sujets de France 2 ou d'autres régions.

Les locales sont dépossédées de leurs missions pour fournir des équipes (Marseille, Toulon) ou carrément fabriquer des magazines (Amiens)

La commission demande que les RP soient destinataires des fiches d'impacts des émissions. Ce sont des documents importants qui permettent de voir les moyens mis en œuvre pour chaque émission.

Point 3 : Programmes externalisés et coproductions:

Tous les Ensemble C'est Mieux sont en coproduction. Certains Chroniqueurs sont bénévoles !!

Dans le Grand Est, l'émission « Pourquoi Cherchez plus loin » était fabriquée en commun entre Nancy, Dijon et Strasbourg ; puis la fabrication a été transférée à la production de Strasbourg et enfin c'est parti intégralement chez le coproducteur.

Ce point n'a pas pu être traité intégralement ainsi que le suivant nous le remettrons à l'ordre du jour de la prochaine réunion.



france•tv

1.2.3.4.5.Ô.

SOUTIEN DE LA CGT FRANCE TÉLÉVISIONS aux collègues de Radio France en lutte

La CGT de France Télévisions salue les salariés de Radio France en grève depuis lundi 25 novembre et leur apporte tout son soutien dans la lutte qu'ils mènent contre les conséquences dramatiques du plan d'économies imposé par leur direction sur ordre du gouvernement.

Après la grève de juin dernier, le mouvement actuel est massivement suivi. Il vise à dénoncer le plan social qui survient au moment où les audiences des antennes de Radio France n'ont jamais été aussi hautes et les besoins d'investissements pour le virage numérique aussi colossaux (sans même parler des travaux à terminer).

Ce mouvement fait écho à la situation des salariés de France Télévisions, eux aussi frappés par un plan d'économies drastiques imposé par le gouvernement à l'ensemble du secteur public audiovisuel.

Dans le contexte de mise en place de la future holding France Médias, nous dénonçons la dégradation du dialogue social à Radio France, une entité publique où la patronne n'a pas hésité à assigner quatre secrétaires de CSE au tribunal pour avoir osé demander une expertise sur la situation psycho-sociale dans leur entreprise. Ces événements augurent très mal de la suite et dessinent un climat tendu porteur d'un très haut risque de conflictualité dans nos entreprises respectives.

En attendant, la CGT de France Télévisions donne rendez-vous aux collègues de Radio France, de l'INA et de France Média Monde afin de grossir, ensemble, les rangs du cortège du 5 décembre contre la réforme des retraites.

Paris, le 28 novembre 2019

Compte rendu de la Commission de suivi, d'analyse et d'ajustement du projet d'intégration et d'accueil de France 3 Paris Île-de-France au sein du Siège de France télévisions

Réunion du mardi 19 novembre 2019 (n°7)

La 7^{ème} réunion a eu lieu l'après-midi du mardi 19 novembre au Siège, 19 jours après la bascule.

Etaient présents :

Direction : Frédéric Hertz (chef de projet), Catherine Fichet (RRH de France 3 PIDF).

Représentants du personnel :

Membre du CSE Central	Jean-Hervé Guilcher (excusé)	RP PIDF PTA	Vincent Flour
Membre du CSE Central	Claudine Gilbert (absente)	RP PIDF JOU	Isabelle Audin
Membre du CSE Siège	Freddy Bertin (excusé)	RP Siège Info et sport	Olivier Lecointe
Membre du CSE Siège	Serge Cimino		François Badaire en remplacement d'Eric Laumonier
Membre du CSE Réseau France 3	Rabéa Chakir-Trébosc (excusée)	RP Siège Prod/Fabr/Techno	
Membre du CSE Réseau France 3	Véronique Chazaud	RS CFDT	Bruno Espalieu
Rapporteuse CSSCT centrale	Chantal Fremy	RS CGT	Marc Chauvelot
Rapporteur CSSCT Siège	Laurent Debruyne (absent)	RS FO	Bruno Demange
Rapporteuse CSSCT Réseau France 3	Karine Cévaër	RS SNJ	Abdelaali Joudi

Réception des espaces dédiés à France 3 PIDF et premiers retours Workflows théoriques et ajustements pour tous les corps de métiers (notamment pour les scriptes et les documentalistes)

19 jours après la bascule, il reste des aménagements à faire dans les locaux dédiés à France 3 PIDF et les process de travail sont encore en évolution.

MONTAGE

Les monteurs se plaignent du **mauvais accueil qui leur a été fait par la DRM**. Par exemple : pas d'interlocuteur ; un planning hebdomadaire ne leur a pas été livré ; alors que la direction de France 3 PIDF avait garanti le respect des congés demandés par les ex-Vanvéens¹, la DRM en a refusé plusieurs. Informé par les représentants du personnel, Frédéric Hertz réitère l'engagement de la direction et propose d'intervenir pour les monteurs qui le solliciteront.

Après la réunion, Frédéric Hertz s'est rapproché des services du Siège qui n'ont relevé aucun refus pour les demandes posées dans monkiosque.

Le nombre de monteurs et de vacations à l'actualité et à la production est identique à Vanves. En revanche, l'organisation du temps de travail a changé, passant de 39h sur 5 jours à 35h sur 4 jours. De

¹ Les souhaits pour Toussaint et Noël 2019 ainsi que les vacances de février 2020 devaient être validés le 30 septembre 2019, donc avant la bascule dans les plannings du Siège.

plus, les monteurs n'ont pas eu le temps de se rôder à l'utilisation de l'outil, sans compter les lourdeurs du workflow moins ergonomique qu'i.média. Ces éléments contribuent à l'**encombrement des salles de montage**.

Frédéric Hertz reconnaît qu'il y a moins de souplesse. Pour y remédier, il suffirait selon lui d'améliorer la planification de l'activité. Fabrice Goll a pris l'engagement de planifier un monteur supplémentaire sur une journée, le temps de refaire du marbre. Il a également été décidé que sur les 2 jours/semaine d'assemblage des modules de FTR (qui ne sont plus effectués), ½ journée est planifiée pour renforcer les montages de 7 minutes et ½ journée est planifiée sur le montage de « Parigo ». Autre piste envisageable en cas de montages supplémentaires : « sous-traiter » l'activité au Siège.

Pour les représentants de proximité, la situation des monteurs est à suivre de près, même si les difficultés du début sont moindres.

RUSHES DES BIP

Les temps de transfert des rushes des BIP vers F3 PIDF sont revenus à ce qui existait à Vanves. Les ralentissements étaient dus au passage de la SD à la HD. Depuis, les machines ont été changées. Frédéric Hertz précise qu'il reste à vérifier si l'augmentation du débit peut être améliorée (si les machines en sont capables).

MIXAGE

La **salle de mixage actu** n'est toujours **pas finalisée**, ni l'ameublement (table sur mesure, lumière insuffisante), ni au niveau du câblage et des outils techniques qui ont dû être changés au bout d'une semaine (console de mixage, matrix).

Le principe de prévention primaire n'a pas été respecté avec la salle de mixage car elle a été utilisée alors que les travaux de réfection étaient à peine terminés, ce qui a provoqué une très forte gêne pour les mixeurs car elle dégageait de **fortes odeurs** de « neuf » et probablement des émissions de formaldéhyde et de composés volatiles polycycliques (odeurs cancérigènes). Sans parler des particules dues à la combustion d'un composant, elles aussi **dangereuses pour la santé**.

Le soir du 23 octobre, lors de la visite des locaux par les élus en marge du CSE du Réseau France 3, l'air était irrespirable.

Les consignes du médecin du travail étaient de stopper l'activité tant que les odeurs persistaient. La réponse de la direction a été de ne pas faire de mesure de la qualité de l'air² et d'aérer autant que possible la pièce en laissant la porte ouverte et en poussant la clim, notamment la nuit (ce qui n'a pas toujours été respecté), et surtout en maintenant l'activité, exposant de fait les mixeurs aux composés volatiles et au froid.

Pour les représentants du personnel la direction n'a pas mis en œuvre le principe de précaution auquel elle est tenue et n'a pas protégé comme il se doit la santé des salariés.

Personne ne sait qui pilote le **rouge** de la salle de mixage actu.

Certains mixeurs estiment que la **formation à l'outil** était trop courte. La période d'accompagnement a été prolongée jusqu'au 5 décembre pour permettre aux opérateurs de se familiariser avec l'outil. Mais l'accompagnement ne fait pas tout, d'autant plus qu'ils estiment que Pro Tools est une « usine à gaz » et pas forcément l'outil le mieux adapté à l'actu. **La période d'adaptation est donc tendue.**

² Frédéric Hertz se justifie par le fait que les mesures de la qualité de l'air suite à l'incendie de Vanves n'avaient rien donné.

Les temps de transfert entre le montage et le mixage ont doublé par rapport à Vanves, et les temps d'export vers la diffusion sont aussi plus longs. En plus d'être un inconfort de travail supplémentaire, c'est une donnée importante à prendre en compte par l'édition et la rédaction car elle impacte la fabrication du JT.

Le nombre de salles dédiées au mixage actu est passé de 2 à 1 suite au déménagement, car le taux d'occupation de la seconde salle en 2018 et 2019 n'était que de 60 à 70 jours d'activité/an, à raison de 2 jours/semaine maximum selon Frédéric Hertz.

Lorsqu'il y a « embouteillage » au mixage entre 14h et 16h (bandes annonces + actu), l'actu est **transférée au National si le besoin est avéré et urgent**. Le National a pris l'engagement d'assurer ces demandes. En revanche, le mouvement inverse n'est pas prévu. Les représentants du personnel s'étonnent de ce transfert, car l'activité mixage actu du National est plutôt en surchauffe, ce qui augmente les facteurs de risques sur la santé de ces personnels. Aujourd'hui ce sont plutôt des salariés du Siège qui mixent ces « débords », à cause de l'outil. Lorsque Pro Tools sera déployé début 2020, des ex-Vanvéens pourront être planifiés sur ces vacations dédiées au JT National. Ces débords sont refacturés. Non seulement ce n'est qu'un jeu d'écriture pour Frédéric Hertz, mais en plus la disparition de la seconde salle en propre permet de faire des économies (moins d'amortissement des équipements). **Les salariés voient surtout une impossibilité de monter en puissance le plan de charges en interne** qui n'atteint même pas celui de Vanves : « Panam » est mixé par la DMF, tout comme « Enquêtes de Région » si les dates et le volume de travail ne permettent pas de faire autrement.

Frédéric Hertz avance comme solution possible des **vacations décalées**, que les représentants du personnel jugent défavorablement à cause de la conciliation vie personnelle/vie professionnelle.

Il semble que la direction demande à des mixeurs de faire des **heures supplémentaires** de plus en plus régulièrement. C'est *a priori* le signe qu'il manque du personnel !

A noter : le cumul des mouvements d'Info 2015 et de F3 PIDF a entraîné la suppression d'1,2 salle de mixage actu par rapport à ce qui existait avant.

Les représentants du personnel demandent une vigilance accrue sur ces personnels.

PLANIFICATION

Les assistantes de l'UOA n'ont eu aucune réunion avec la planification de la DRM, c'est pourtant essentiel. Les salariés ont également besoin d'un référent à la DRM. L'UOA a découvert après la bascule que les demandes de mixage sont à saisir dans Astérix (planification entre OPS et rédacteur). L'arrivée des ex-Vanvéens a clairement mis en lumière les **dysfonctionnements existants à la DRM** qu'il est urgent de traiter. La direction de F3 PIDF se dit consciente de ces difficultés et serait en train de négocier avec la DRM.

Il semble que les relations se passent mieux avec la planification de la **DMF**, peut-être parce que la réorganisation y est sous surveillance.

L'**engagement de priorisation** de la planification est respecté selon Frédéric Hertz.

DOCUMENTATION

Dès la présentation des plans, les documentalistes avaient prévenu que leur bureau ne leur convenait pas parce qu'il serait séparé de la rédaction et qu'il manquait un poste de travail (3 alors qu'elles sont 4/jour).

Une solution a été trouvée : elles **échangeront leur bureau avec celui des scriptes** qui sont moins nombreuses. Le déménagement devant se faire de nuit ou un week-end, Frédéric Hertz souhaite organiser une réunion avec les IMG pour caler la date. Une réunion bilan sera faite un mois après l'échange.

Le transfert du **serveur d'archives** de Vanves à MFTV est en cours.

REDACTION

Aujourd'hui les journalistes ont trouvé leur place, mais il y a eu des changements par rapport au **plan initial d'implantation**. Ils fourniront donc un plan définitif aux IMG, ce qui permettra une mise à jour dans Gipsi.

Les **boîtes aux lettres** seront livrées début décembre. C'est long parce qu'elles sont fabriquées sur mesure.

Le problème de compatibilité du **prompteur** est résolu.

Les représentants du personnel sont en attente du **plan du parking**.

EDITION

Même si l'activité est moins lourde en région qu'au National, l'obligation de respecter les process du Siège (plusieurs écrans, compartimentage des tâches...) et la lourdeur de Gilda **accroissent la charge de travail de l'édition de F3 PIDF par rapport à Vanves**. Conséquence : les deux chef d'édition et responsable d'édition titulaires sont épuisés et les journalistes du vivier ont jeté l'éponge. Frédéric Hertz renvoie sur la direction régionale de F3 PIDF et pense qu'il faut tenir compte de la pratique qui deviendra plus fluide avec l'expérience.

L'aménagement du **hub** est terminé.

Les représentants du personnel sont très inquiets pour la santé physique et mentale de ces personnels.

SCRIPTES

Les scriptes ne passent plus les synthés à l'antenne car il y a des opérateurs synthé pour le faire au Siège. En cas de **JT ou d'émission en extérieur**, ce sont les scriptes qui seront en charge des synthés avec le Ross.

Les scriptes déplorent **l'impréparation de la fabrication des émissions** par manque de transmission des informations concernant les éléments factuels, les procédures techniques et les pratiques professionnelles. Par exemple pour « Ensemble c'est Mieux » elles ont dû aller à la pêche aux infos avec les techniciens en régie, les chargés de production et le PC-INFO. D'où une certaine inquiétude pour les futurs « Enquêtes de Régions ».

Frédéric Hertz s'étonne car il n'a pas eu de retour à ce sujet et le process pour ECM est identique à celui du JT ; les numéros zéro se sont passés sans incident. Quant à EDR, le tournage sera assuré par une équipe légère, la fabrication se fera à F3 PIDF - sauf débord sur le National - et le mixage sera post produit à la DMF. La prochaine fabrication est prévue en avril 2020.

REGIE

Pendant le week-end des 16-17 novembre, il y a eu un **problème d'enchaînement à l'antenne** entre le Régional et le National : 5 bandes annonces et parrainages ont été coupés. Frédéric Hertz regrette un problème d'automation et de serveur. Une demande a été faite pour que F3 PIDF soit inscrit dans les **rapports d'incidents** (y compris pour le montage et le mixage), et surtout qu'ils soient communiqués à l'antenne quand le CDE est concerné et à la rédaction en chef et à la direction en cas d'incident en plateau.

Une scripte « vanvéenne » se serait effondrée en larmes suite à une **trop forte pression**.

Après la réunion, Frédéric Hertz a contacté le chef de service qui n'avait pas connaissance de cet incident. Il a aussi prévu de rencontrer les personnels potentiellement concernés (3 salariés).

Les potentiels dédiés à F3 PIDF permettent de planifier le **DSNG** 5 jours/semaine. Cela signifie que les 2 autres jours il est « payant » (même si ce n'est qu'une histoire de refacturation).

PLATEAU

Malgré plusieurs demandes, les représentants du personnel n'ont toujours pas un planning d'occupation du plateau D et de la régie 4 avec mise en évidence du temps des moyens humains et des manipulations techniques à réaliser à chaque **jalonnement**.

Pour Frédéric Hertz il n'y a pas de difficulté pour les personnels, sauf le **dimanche midi** pour le plateau et la régie, entre le flash régional et le Dimanche en politique National.

CADRES TECHNIQUES

Les deux cadres techniques ne travaillent pas le week-end. Dans ce cas les directs sont gérés par le bureau de la coordination, et l'administration du plateau par le chargé de production. En cas d'opération le week-end, la planification des cadres techniques sera adaptée.

REFERENTS METIERS

Un référent au PC-INFO a été identifié, sa désignation est en cours d'instruction.

Malgré les demandes récurrentes des représentants du personnel, **aucune avancée n'a été faite par la direction pour trouver un référent par métier**. Au vu des difficultés rencontrées par les salariés, cela aurait pourtant été bien pratique.

Nous sommes donc toujours dans l'attente d'un arbitrage sur ce point.

REPORT DE CHARGE

Comme F3 PIDF n'a plus de **service IMG** propre, toutes les demandes transitent désormais par la RH et la Communication qui, pour le moment et dans un souci de fluidité, font remonter aux IMG du Siège.

Autre aménagement : c'est la Communication qui va **chercher les invités** (ou l'UOA quand elle est absente).

La formation des rédacteurs en chef adjoints sur **Toutatis** est en cours car le week-end c'est à eux de rédiger les fiches³. Les représentants du personnel estiment qu'ils ont suffisamment de travail pour ne pas en rajouter, même si ça ne prend pas beaucoup de temps. En cas de manque de temps justement,

³ En semaine c'est l'UOA qui en a la charge.

le rédacteur en chef (adjoint) du week-end peut transférer la fabrication des fiches Toutatis à la coordination du Siège. La 1^{ère} expérience ayant été désastreuse, le processus est à revoir.

La direction doit être vigilante à la multiplication de ces « petites tâches » anodines au 1er abord mais chronophages à force de s'empiler et pesantes quand elles ne relèvent pas de sa fiche métier.

BUREAU DES ELUS

Il manque des chaises et un porte manteaux.

Point sur les avenants aux contrats de travail

Courant octobre, les **salariés qui sont restés rattachés à France 3 PIDF** ont reçu un mail leur notifiant la modification de leur lieu de travail.

Les autres salariés doivent signer un avenant modifiant leur lieu d'affectation et leur rattachement hiérarchique. Pour cela, chacun doit préalablement rencontrer sa nouvelle RH.

Au 13 novembre :

- **DRM** : 17 salariés ont été reçus par la RH dont 13 ont rendu leur avenant signé, 12 salariés sont en attente d'un rendez-vous avec la RH
- **DMF** : pas de retour de la RH
- **Informatique** : les 2 salariés ont rendu leur avenant signé
- **IV3** : le salarié a reçu son avenant qu'il n'a pas encore retourné signé
- Les 2 **élus RP** (salariés protégés) n'ayant pas signé leur avenant, ils sont donc détachés. Ils sont surtout dans l'attente d'une réponse de Mme Lefèvre sollicitée début novembre

Les avenants des techniciens vidéo de régie et du PC-INFO comportent la mention « *35 heures en moyenne* » ou « *35 heures selon les besoins* », ce qui laisse supposer une modulation du temps de travail. La direction répond qu'il s'agit **d'horaires variables**.

Certains salariés versés à la DRM n'ont pas été consultés au sujet du passage au forfait jour, alors que d'autres salariés du même service bénéficient du **régime horaire**.

Positionnement des collaborateurs

La RH du Siège a analysé la situation salariale des PTA ex-Vanvéens en prenant en compte leurs éléments variables des 3 dernières années pour la comparer avec l'organisation de leurs nouveaux services.

Selon le cadre de dispositions spécifiques applicables au personnel des équipes techniques de la DRM, le forfait de rémunération sera appliqué aux **OPS de reportage qui ont rejoint la DRM**. Pour 2, d'entre eux, le dispositif est bénéfique. Pour les 3 autres, en décalage, une proposition leur sera proposée.

Pour les **autres personnels mutualisés**, l'analyse des situations par les RH des secteurs concernés a montré que 4 ex-Vanvéens sont en décalage défavorable, mais cela reste dans des proportions déjà existantes au Siège, donc pas de mesure corrective. Leur situation pourra être examinée lors des prochains PARSI. A contrario, certains ex-Vanvéens ont un salaire bien au-dessus de leurs collègues du Siège.

Catherine Fichet explique que pour identifier les salariés en retard par rapport à leurs nouveaux collègues, la référence est la courbe de tendance des salaires et le décalage par rapport au nuage de points par métier. Mais **impossible de connaître l'écart minimum plaçant un salarié en décalage**.

Des salariés regrettent de ne pas avoir eu un merci ou une **prime pour les efforts dus au déménagement**.

Démantèlement du site de Vanves

LOCAUX

Les locaux ont commencé à être vidés. Les bureaux de la rédaction ont atterri à la rédaction de Malakoff ; le Nexio est parti dans le Réseau France 3, tout comme un certain nombre d'équipements (Rouen, Strasbourg, Lyon etc...) ; des dons ont aussi été effectués pour le commissariat, l'école primaire et les pompiers de Vanves.

Le **car régie** sera décâblé la semaine du 25 novembre puis déplacé à Bois d'Arcy.

SALARIES

Deux ex-Vanvéens sont encore sur site :

- **L'adjointe au chef de centre** : en mission jusqu'à ce qu'elle puisse occuper son nouveau poste disponible en janvier 2020
- **Le responsable de maintenance** : il gère le démantèlement technique du site. Il n'a pas encore de poste d'atterrissage, mais une nouvelle proposition vient de lui être faite

Le **CDD magasinier** a commencé à travailler au magasin de la DRM. La direction de France 3 PIDF a bon espoir qu'il soit recruté sur le poste de magasinier ex-Vanves récemment libéré par le plan de départs.

Les **agents de sécurité** restent en poste jusqu'au 31 décembre 2019, puis la direction demandera une prestation allégée en fonction du matériel qui restera encore.

La direction n'a aucune proposition de reclassement interne à leur proposer.

Questions diverses

ACCORD ATYPIQUE DE L'INSTANCE DE PROXIMITE

La 1^{ère} réunion de l'instance de proximité « nouvelle version » de F3 PIDF se tiendra le 26 novembre.

Si pour Arnaud Lesaunier « *dans la mise en œuvre de l'accord IRP atypique on étudiera les moyens d'être dans le respect de ce texte et de trouver la meilleure solution* » concernant le traitement des

problèmes relevant de la CSSCT (et donc du CSE), Catherine Fichet pour sa part ne sait pas comment l'appliquer.

Dans la mesure où les problèmes « hors santé » sont traités par les instances du Réseau France 3, il est normal qu'il en soit de même pour les questions de santé. Ce qui n'empêchera pas de travailler avec les instances du Siège en fonction des problématiques.

ENQUÊTE DE SANTE

Lors de la négociation des indicateurs de suivi des personnels, la CSAAPIA s'est mise d'accord pour que le médecin du travail utilise un questionnaire EVREST. Les premières analyses ne pouvant être livrées que dans un an, les représentants du personnel ont proposé que dans l'intervalle **les RP fassent une enquête de santé auprès de leurs collègues F3 PIDF et ex-Vanves**. La direction ayant donné son aval pour un diagnostic et un plan d'actions partagés, le 1^{er} questionnaire sera distribué fin novembre.

Les PTA de Vanves ont développé des savoir-faire particuliers à F3 PIDF. Modifier ces pratiques en les dégradant comme des salariés l'ont éprouvé depuis le déménagement, peut constituer un **facteur de risque mental fort** qui s'ajoute aux autres facteurs de risque que sont un changement de l'environnement de travail, une augmentation de la charge de travail et une modification de l'organisation du temps de travail.

Dispositif pour les élections municipales de mars 2020

Le partage du plateau entre le Régional et le National posait question pour la 4^{ème} tranche de la soirée électorale, puisque les diffusions seront concomitantes. L'arbitrage rendu est que **France 3 PIDF pourra utiliser le plateau partagé**, tandis que le National utilisera un autre plateau et une autre régie.

La question se posait car malgré ce que prétend le ministre de la Culture dans sa réponse datée du 29 octobre aux secrétaires des CSE du Réseau France 3, du Siège et du Central, à savoir que France 3 PIDF « *disposera de son propre plateau de télévision reconstruit à l'identique de celui dont elle bénéficie actuellement à Vanves* », ce n'est pas vrai, puisqu'il est mutualisé et partagé sur quelques m². La direction argue que le plateau de Vanves aussi était mutualisé lorsqu'il accueillait « Météo à la carte ».

Le bilan est désastreux. Comme l'avait anticipé les représentants du personnel, c'est une usine à RPS qui s'est mise en place et les mesures correctives paraissent tout à fait insuffisantes.

L'absence de représentants de la DRM et de la DMF est symptomatique. La présence systématique d'un référent par direction est nécessaire afin que nous puissions échanger au sein de la CSAAPIA qui a pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre du projet, et notamment le redéploiement du Centre Technique au sein des directions de la Direction des moyens de l'information et de La Fabrique.

Prochaine réunion de la CSAAPIA le 19 décembre.

Pour la commission :
Chantal Fremy, Rapporteuse de la CSSCT du CSE central
Le 26 novembre 2019



Commission ASC Réseau

Réunion du 30 octobre 2019 à Lille

Les présents

Jean-Hervé GUILCHER, Annabelle IGIER, Nancy GRESSIER, Thierry PUJO, Patricia JOMAIN, Philippe ROUSSELLE, Christophe PORRO, Anne-Sophie SABOUREAU, Bruno DEMANGE, William MAUNIER, Christian LAEMMEL, Valérie JONNET.

Sont excusés

Muriel BESSARD, Jean-Manuel BERTRAND.

Locations vacances

Suite à l'expérience liée à la gestion des locations du CSE, la commission a décidé de mettre en place **des frais pour annulation sans motif** :

Plus de 60 jours avant le départ : 40 € de frais retenus

De 59 à 30 jours avant le départ : 50% du montant de la location retenu

De 29 à 15 jours avant le départ : 75% du montant retenu

De 14 à 0 jour : 100% du montant retenu

Des exceptions (cas de force majeure, maladie, etc.) seront prévues. Patricia Jomain va instruire le dossier en s'inspirant des conditions du CIORTF. Finalisation lors de la prochaine commission.

Autre projet : la mise en place d'un formulaire de satisfaction pour chaque lieu de vacances du CSE

Proposition linéaires pour Pâques

Après présentation de plusieurs propositions de différents prestataires, nous avons convenu de ne rien engager pour Pâques par manque de visibilité sur le budget.

Lancement de la campagne d'été

La plaquette de la campagne d'été va être élaborée dès le mois de novembre (il reste à ajouter comme destination La Palmyre) et sera validée à la prochaine commission.

Le lancement de la campagne aura lieu le 16 janvier, clôture le 31 janvier 2020.
La commission d'attribution des biens se réunira le jeudi 6 janvier 2020 à Reims.

Suivi budgétaire : 1^{ère} estimation

Il s'agit d'un suivi budgétaire indicatif de ce qui a été consommé au 30 septembre (non consolidé) :

Billetterie centrale : 15 587€ (prévu 20 000€)

Chèque culture : 190 000€ (prévu 240 000€)

Location été linéaire : 15 400€ (prévu 18 000€)

Rentrée scolaire : 170 000€ (prévu 200 000€)

Chèques Vacances : trop tôt pour faire le point, mais on risque de dépasser les prévisions.

Remarque : la consommation des subventions est disparate selon les antennes, mais a tendance à monter en puissance, au fur et à mesure que les salariés en ont connaissance.

Cumul des subventions à partir du 1^{er} janvier 2020

Désormais, et sauf contre-ordre budgétaire, on opérera un distinguo entre les voyages (à partir de 3 nuits) et un long weekend (2 nuits sur place). Ceci aura un impact sur les cumuls de subventions autorisés.

Face au coût important des subventions mises en place en 2019 (importante consommation des réserves estimée à 400 000 €), il va falloir faire des ajustements en 2020. Nous souhaitons éviter de baisser les plafonds ; en revanche, les conditions de cumul des différentes subventions seront plus restrictives.

Subvention hébergement : non cumulable avec les voyages et la location d'un bien du CSE en haute saison (vacances scolaires).

Chèques vacances (nouvelle grille de QF, montant inchangé à 250 € / an) non cumulables avec les voyages (à partir de 3 nuits).

Un système de points de priorité (comparable à celui mis en place pour les locations du patrimoine) sera mis en place pour les voyages, à définir lors de la prochaine commission.

Quelles ASC pour Vanves en 2020 ?

Environ 90 personnes vont rester salariées dans le collectif Paris Ile-de-France.

Suite à un sondage mené par la commission locale des ASC, 90% des salariés de ce collectif souhaitent être rattachés aux ASC du siège. Le bureau du CSE va se rapprocher de celui du siège pour évoquer cette évolution.

Noël

Cadeau aux salariés : valeur de 40€ (sous forme de carte cadeau ou de cadeau).
Concernant des éventuels reliquats de budget 2019 : possibilité de reporter sur l'année 2020 (dans ce cas ce report devra être budgété et associé à un projet) ou de faire un cadeau supplémentaire pour Noël.

Epanouissement personnel

Réflexion autour de la demande de mise en place d'une subvention « épanouissement personnel » (hors sport).

Sous réserve de la faisabilité budgétaire, l'idée serait de partir sur un plafond de 150€ (avec toujours un minimum de 25% de la facture à la charge du salarié), les salariés devant présenter un devis ou une facture non acquittée. Le CSE paierait directement la totalité de la facture au fournisseur, le différentiel entre la subvention et le coût total serait facturé au salarié par le CSE.

Prochaine réunion : le jeudi 19 décembre à Paris.